

**DEVELOPPEMENT DES CAPACITES  
D'EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION  
DES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE**

EVALUATION DE 40 AIRES PROTEGEES

**RAPPORT FINAL**

## **PRESENTATION DES AIRES PROTEGEES**

<b>CAMEROUN</b>	
<b>Parc National de Korup</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	Décret Présidentiel N° 86/1283 du 30 Octobre 1986
<b>Raison de création</b>	Afin de protéger l'une des plus anciennes forêts tropicales humides de la planète.
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Cameroun, Province du Sud Ouest Ndian Division, 4°54' to 5°28' Nord et 8°42' to 9°16' Est
<b>Superficie (ha)</b>	126.000
<b>Institution de gestion</b>	Ministère de la Forêt et de la Faune
<b>Budget</b>	235.000.000 FCFA
<b>Détails du budget</b>	Conservation de la biodiversité du Parc : 70,000,000 FCFA (SW PSMNR/KFW, WWF). Appui au développement des villages périphériques : 140,000,000 FCFA (SWPSMNR/KFW)
<b>Objectif 1</b>	Protéger l'une des plus anciennes forêts tropicales humides de la planète .
<b>Objectif 2</b>	Améliorer les moyens de subsistances des communautés locales afin d'atténuer la pauvreté
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie 2
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac Site du patrimoine mondial (Processus en cours)
<b>Réserve de biosphère du Dja</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Trinational Dja-Odzala-
<b>Date de création</b>	26 JUIN 1950 par Arrêté N° 075/50 du Haut Commissaire
<b>Raison de création</b>	Site d'intérêt pour la conservation et la protection de la riche biodiversité qui s'y trouve
<b>Détail droit foncier</b>	Propriété privée de l'Etat du Cameroun Bien de l'humanité
<b>Localisation</b>	REPUBLIQUE DU CAMEROUN A cheval entre la Province du Sud (1/3) et la Province de l'Est (2/3):
<b>Superficie (ha)</b>	526000

<b>Institution de gestion</b>	MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE (MINFOF)
<b>Budget</b>	5 000 000 F CFA (7 634 Euros) destinés au fonctionnement
<b>Détail du budget</b>	- ECOFAC IV dont l'arrivée est imminente pour une durée de 48 mois - Budget ; 4 000 000 d'euros (2 620 000 000 F CFA) - Conservation du noyau central de la Réserve de Faune du Dja en tant que zone de protection intégrale, comme réservoir de la biodiversité et espace de recherche - Aménagement de la zone périphérique au noyau central en terroirs d'exploitation villageoise gérés durablement par les populations pour les activités de développement durable et une meilleure valorisation des produits forestiers secondaires
<b>Objectif 1</b>	Conserver un ensemble représentatif de la biodiversité de la réserve du Dja peu affecté par l'action anthropique afin d'y préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages originels
<b>Objectif 2</b>	Promouvoir un développement économique et social durable à travers une participation de tous les acteurs et parties prenantes intéressés à la gestion de la réserve
<b>catégorie IUCN</b>	UTO de Première Catégorie
<b>Désignations internationales</b>	Réserve de Biosphère (1981), Site du Patrimoine Mondial
<b>Parc National de Campo-Ma'an</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	Décret N° 2000/004 du 06 janvier 2000
<b>Raison de création</b>	Conservation de la Faune et la biodiversité dans le cadre de la compensation des effets environnementaux du Projet de l'oléoduc Tchad-Cameroun
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Cameroun, Province du Sud Départements d e l'Océan et de la Vallée du Ntem
<b>Superficie (ha)</b>	771000
<b>Institution de gestion</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>Budget</b>	3075 €/an alloué par l'Etat pour le fonctionnement
<b>Détail du budget</b>	Programme WWF Kudu-Zombo. 04 ans(2007-2010). 06 Domaines d'intervention : Conservation des espèces, Gestion de l'aire protégée, Gestion communautaire des ressources naturelles , Collaboration transfrontalière, Mitigation des changements climatiques
<b>Objectif</b>	: Assurer la protection de la biodiversité du parc et de ses environs dans un contexte d'utilisation planifiée de l'espace et d'une gestion durable des ressources forestières et fauniques
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie 1
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac
<b>Parc National de LOBEKE</b>	

<b>Paysage écologique</b>	Trinational de la Sangha
<b>Date de création</b>	Date de Création: 19 mars 2005
<b>Raison de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la conservation des habitats diversifiés du massif forestier de Lobeke,</li> <li>- Assurer la pérennité de la très riche biodiversité de la zone,</li> <li>- Améliorer la connaissance et l'interprétation des écosystèmes forestiers,</li> <li>- Contribuer à l'amélioration du bien être des population, ainsi qu'au développement durable au niveau local, national,</li> </ul>
<b>Détail droit foncier</b>	<b>Domaine de l'Etat</b>
<b>Localisation</b>	Pays : Cameroun Province : Est Coordonnées géographiques : Lat N2°05' – 2°30' Long E15°33' - 16°11'
<b>Superficie (ha)</b>	217654
<b>Institution de gestion</b>	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)
<b>Budget</b>	Etat : 63 millions FCFA (fonctionnement, investissement et
<b>Détail du budget</b>	
<b>Objectif 1</b>	Consolider la collaboration transfrontalière pour la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre du Tri-National de la Sangha
<b>Objectif 2</b>	Contribuer à la valorisation des atouts naturels du parc dans l'optique de produire des retombées pour le développement économique des communautés locales
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Inscrit par l'Etat du Cameroun sur la liste indicative des sites
<b>Parc National de Boumba-Bek</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Trinational Dja-Odzala-Minkébé
<b>Date de création</b>	06 octobre 2005 ; Décret /3284/PM du 06 No 2005Octobre
<b>Raison de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Garantir la conservation des habitats forts diversifiés du massif forestier de BBEK ;</li> <li>-Assurer la pérennité e la très riche biodiversité de la zone y compris les espèces rares menacées d'extinction, endémiques et celles pour lesquelles le Sud-Est Forestier Camerounais constitue l'habitat privilégié d'évolution, voire de spéciation ;</li> <li>- Protéger tous les paysages, les formations géologiques et site de grande beauté naturelle dont il regorge ;</li> <li>- Améliorer la connaissance et l'interprétation des écosystèmes forestiers ;</li> <li>- Contribuer à l'amélioration du bien-être des populations ainsi qu'au développement durable au niveau local, national, régional et international.</li> </ul>
<b>Détail droit foncier</b>	Etat du Cameroun
<b>Localisation</b>	Cameroun, Province de l'Est ; 2° 8'-2°58' N et 14° 43'-15° 16' E (voir carte annexe)
<b>Superficie (ha)</b>	238255
<b>Institution de gestion</b>	Ministère des Forets et de la Faune (MINFOF).

<b>Budget</b>	Etat : 25.000.000 FcFA (Budgets d'Investissement et
<b>Détail du budget</b>	
<b>Objectif 1</b>	
<b>Objectif 2</b>	
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Parc National de la Bénoué</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	Créé comme Réserve de Faune le 11 novembre 1932,
<b>Raison de création</b>	Conservation de la biodiversité en général et des la faune en particulier
<b>Détails droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Cameroun, Province du Nord, département du Mayo-Rey
<b>Superficie (ha)</b>	180000
<b>Institution de gestion gestion</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>Budget</b>	12 000 000 FCFA
<b>Détail du budget</b>	WWF finance la lutte Anti-braconnage, le suivi écologique, suivi des corridors, la tenue des assemblées des COZIC et du Comité de suivi du PNB
<b>Objectif 1</b>	Protéger la faune
<b>Objectif 2</b>	Réglementer la chasse dans les zones de chasse périphériques
<b>catégorie IUCN</b>	
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac Réserve Mondial de la Biosphère depuis 1981
<b>Réserve de Faune Douala-Edea</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	Arrêté colonial 1932
<b>Raison de création</b>	Conservation de la Faune
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Cameroun, Province du Littoral Départements de la Sanaga Maritime et du Wouri
<b>Budget</b>	10.610.000 Fcfa (16.900 euros)
<b>Détail du budget</b>	Salaire d'une secrétaire : 360.000 Fcfa/an (570 euros) Frais de téléphone Conservateur 300.000 Fcfa/an (475 euros) Gestion de mangroves : 250.000 Fcfa/an (400 euros)

<b>Objectif</b>	Non défini (absence d'un document de gestion)
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie IV
<b>Désignations internationales</b>	Proposition d'inscription comme site Ramsar en cours
<b>Parc National du Mbam et Djérem</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Date de création</b>	Décret n° 2000/005 /PM du 06 janvier 2000
<b>Raison de création</b>	Conservation de l'écotone forêt savane
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat.
<b>Localisation</b>	Cameroun, Provinces du Centre, Adamaoua et Est
<b>Superficie (ha)</b>	416512
<b>Institution de gestion</b>	Service de Conservation /MINFOF
<b>Budget</b>	190 millions F. CFA soit 380 000\$ (1\$ = 500 F.CFA)
<b>Détail du budget</b>	Projet d'appui à l'Aménagement du Parc National du Mbam et Djerem Durée : 28 ans en principe Budget : 115 millions de francs CFA soit 230 000 \$ (1\$ = 500 F.CFA) Domaine : Aménagement intégré du parc et de la périphérie
<b>Objectif 1</b>	La Conservation de la biodiversité et l'intégrité écologique du PNMD sont assurées et contribuent au développement socio-économique aux niveaux local, régional et national
<b>Objectif 2</b>	1. La protection de la biodiversité, des espèces vulnérables et des écotones du parc est assurée ; 2. Les connaissances biologiques, écologiques et socioculturelles du PNMD et sa zone périphérique sont améliorées ; 3. Les parties prenantes sont impliquées à la gestion du parc et les initiatives de développement local compatibles avec les objectifs de gestion durable sont promues ; 4. Les capacités institutionnelles, logistiques et financières nécessaires à la gestion efficace du PNMD sont renforcées et fonctionnelles.
<b>catégorie IUCN</b>	2
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac
<b>Parc National du Mpem et Djim</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Date de création</b>	Décret n° 0836 du 12 Mai 2004
<b>Raison de création</b>	Maintenir de façon durable la zone écotourisme d'importance pour les de forêt et de savane en vue de préserver le potentiel nécessaire au développement de l'écotourisme
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine de l'Etat

<b>Localisation</b>	Cameroun, Province du Centre, Département du Mbam et Kim
<b>Superficie (ha)</b>	97480
<b>Institution de gestion</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>Budget</b>	6 millions F CFA en 2007
<b>Détail du budget</b>	Parc National
<b>Objectif 1</b>	Protéger la zone de transition en vue d'un développement de l'écotourisme
<b>Objectif 2</b>	Garantir la pérennité et le débit du réseau hydrographique de son bassin versant
<b>catégorie IUCN</b>	Parc National
<b>Désignations internationales</b>	
<b>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</b>	
<b>Parc National de Dzanga Sangha</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Trinational de la Sangha
<b>Date de création</b>	- Loi N° 90.017 du 29 / 12 / 90 portant création du Parc
<b>Raison de création</b>	Préservation de l'écosystème (Parc National) ; - Réserve Spéciale à usages multiples sous contrôle avec : - Sauvegarde de la biodiversité, la préservation des espèces animales de forêt notamment le gorille, le chimpanzé, l'éléphant de forêt, le bongo, le chat doré, le sitatungas ; - la conservation des écosystèmes représentatifs de la région Sud-Ouest ; - la satisfaction des besoins des populations selon les
<b>Détail droit foncier</b>	Domaines Public de l'État
<b>Localisation</b>	Rép. Centrafricaine ; Préfecture de la Sangha – Mbaéré ; Sous – Préfecture de Bayanga ; Commune de Yobé – Sangha. N-E= 16.58 ; 3.40 / N-O = 15.70 ; 3.40
<b>Superficie (ha)</b>	464400
<b>Institution de gestion</b>	Projet Dzanga – Sangha placé sous tutelle du ministère des Eaux, Forêts Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement
<b>Budget</b>	1, 400,000 US\$

<b>Détail du budget</b>	PDS est financé conjointement par : 1. WWF avec son vaste réseau de bailleurs qui finance annuellement (662,000 US\$) les activités de la conservation. Il s'agit : WWF : Allemagne, Pays Bas, Internationale ; Bailleurs institutionnels bilatéraux ou multilatéraux : USAID, UNESCO au travers des mécanismes de financement de types : CBFP, CAWHFI...etc. ; 2. GTZ à travers le bureau d'études qui finance les activités alternatives de la conservation sur une période de 3 ans renouvelables (enveloppe globale : 500,000 Euros/an) ; et 3. Bailleur national à travers les Recettes touristiques et le salaire des fonctionnaires qui constituent la contrepartie de L'État : 15, 560,000 FCFA ; 4. Bientôt Fondations TNS.
<b>Objectif 1</b>	: La gestion pérenne des Aires protégées de Dzanga – Sangha assure la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes dans le cadre de la Tri National de la Sangha
<b>Objectif 2</b>	La population, le secteur privé et l'administration protègent et gèrent les ressources des aires protégées selon la législation en vigueur et de façon pérenne
<b>catégorie IUCN</b>	Parc catégorie2; Réserve catégorie 6
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Parc National de Dzanga-Ndoki</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Date de création</b>	- Loi N° 90.017 du 29 / 12 / 90 portant création du Parc
<b>Raison de création</b>	- Ces deux portions sont créées dans le but de protéger les écosystèmes et à  des fins récréatives.
<b>Détail droit foncier</b>	Domaines Publique de l'État
<b>Localisation</b>	Le PN est situé dans la Préfecture de la Sangha – Mbaéré , Sous – Préfecture de Bayanga ; Commune de Yobé – Sangha, sud – ouest de la Rép. Centrafricaine.
<b>Superficie (ha)</b>	445000
<b>Institution de gestion gestion</b>	Ministère des Eaux, Forêts Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement.
<b>Budget</b>	
<b>Détails du budget</b>	Financé conjointement par : 1. WWF avec son vaste réseau de bailleurs qui finance annuellement (662,000 US\$) les activités de la conservation. Il s'agit : WWF : Allemagne, Pays Bas, Internationale ; Bailleurs institutionnels bilatéraux ou multilatéraux : USAID, UNESCO au travers des mécanismes de financement de types : CBFP, CAWHFI...etc. ; 2. GTZ à travers le bureau d'études qui finance les activités alternatives de la conservation sur une période de 3 ans renouvelables (enveloppe globale : 500,000

	Euros/an) ; et 3. Bailleur national à travers les Recettes touristiques, CAS-DFT et le salaire des fonctionnaires qui constituent la contrepartie de L'État : 15, 560,000 FCFA ; 4. Bientôt Fondations TNS.
<b>Objectif 1</b>	Sauvegarder la biodiversité des écosystèmes dans le cadre de la Tri National de la Sangha (TNS)
<b>Objectif 2</b>	Intégrer les populations locales, le secteur privé et l'administration dans la gestion pérenne de l'aire protégée.
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie 2.
<b>Désignations internationales ;</b>	site pilote Rapac
<b>Parc National de Mbaéré-Bodingué</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	Réserve Intégrale interdite à la chasse par Décret N° 96.305
<b>Raison de création</b>	Conservation des Ecosystèmes dont deux types principaux ; Un écosystème périodiquement inondé et un écosystème de terre ferme comprenant des communautés d'espèces animales et végétales de très forte valeur patrimoniale.
<b>Détail droit foncier</b>	Etat/Ministère des Eaux Forêts Chasse Pêche et Chasse Chargé de l'Environnement (MEFCPE)
<b>Localisation</b>	Sud-Ouest de la République Centrafricaine dans la Sous préfecture de la Sangha-Mbaéré.
<b>Superficie (ha)</b>	86000
<b>Institution de gestion</b>	MEFCPE à travers le Projet ECOFAC-Forêt de Ngotto
<b>Budget</b>	70 000 000 FCFA (106714 ,31 Euros)
<b>Détail du budget</b>	- Etat Centrafricain 70 000 000 FCFA (106714 ,31 Euros), 1 an, Fonctionnement du Projet (Salaire du personnel, perdiem, etc.) pour la surveillance de l'Aire Protégée. - Société de Safari Chasse « Compagnie du Buffle Rouge » 1 an, 9000000 FCFA (9414.65 Euros), Assure les activités d'organisation des populations environnantes au Parc National Mbaéré-Bodingué à la gestion de zone de chasse communautaire (dites Zone Cynégétique Villageoise ou ZCV). Et finance quelques opérations de surveillance dans la zone périphérique au Parc National.
<b>Objectif 1</b>	Surveillance de l'Aire Protégée en général et plus principalement le Parc National pour un meilleur suivi/ protection de la faune sauvage à travers les activités de Lutte Antibraconnage (LAB) et de Monitoring.
<b>Objectif 2</b>	Développement de l'Ecotourisme par la valorisation de la ressource végétale et faunique en faveur des populations locales environnantes au Parc National comme perspective au braconnage.

<b>catégorie IUCN</b>	II et IV
<b>Désignations internationales</b>	Site retenu sur la Liste des Patrimoines nationaux proposés
<b>Parc National Manovo Gounda Saint Floris</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	créé par arrêté du 10 décembre 1933
<b>Raison de création</b>	Protection des hippopotames de la mare Gata
<b>Détail droit foncier</b>	domaine public donc une propriété de l'Etat
<b>Localisation</b>	Nord Est de la RCA, situé à cheval sur les deux préfectures : du Bamingui-Bangoran et de la Vakaga ;
<b>Superficie (ha)</b>	17400
<b>Institution de gestion</b>	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche, chargé de l'Environnement à travers la Direction de la Faune et des Aires Protégées
<b>Budget</b>	Ce budget est variable et pour cette année 2007, il est de 33
<b>Détail du budget</b>	C'est depuis la fin du mois de juin 2005, que le financement l'Union Européenne exécuté par ECOFAC est arrivé à terme. Aussi, la seule source qui permet d'assurer plus ou moins le fonctionnement du PNMGSF est le Compte d'Affectation Spéciale du Développement Forestier et Touristique (CASDFT) donc l'Etat centrafricain. CASDFT : 33 000 000 F CFA Durée : une année Domaine d'intervention : Aménagement et surveillance du parc.
<b>Objectif 1</b>	Conservation et protection de la biodiversité et des écosystèmes du parc dans leur intégrité
<b>Objectif 2</b>	Valorisation des ressources de l'aire protégée par le tourisme de vision
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en péril
<b>TCHAD</b>	
<b>Parc National de zakouma</b>	
<b>Paysage écologique ;</b>	Hors paysage
<b>Pays</b>	Tchad
<b>Date de création</b>	07 mai 1963 Décret N°86/T/EFC
<b>Raison de création</b>	Protection, Propagation et Conservation de la vie animale sauvage et de la végétation sauvage dans un intérêt scientifique et éducatif, au profit, à l'avantage et pour la récréation du public
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine Privé de l'Etat
<b>Superficie (ha)</b>	305400

<b>Institution de gestion</b>	MEQVPN, DCFAP
<b>Budget</b>	2000 000 f CFA
<b>Détail du budget</b>	Protection et surveillance 3 ans, 18 000 000 f CFA, lutte anti-braconnage
<b>Objectif 1</b>	Assurer la conservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes du parc
<b>Objectif 2</b>	Améliorer les conditions d'ordre économique et sociale des populations riveraines du parc dans le respect de la loi
<b>catégorie IUCN</b>	II
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac
<b>Localisation</b>	Tchad, Région du Salamat, Département de Bahr Azoum
<b>Réserve de Faune de Binder Léré</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	24 Mai 1974 ,Décret N°169/PR/EFC/PNRF/74
<b>Raison de création</b>	Protection du Lamantin
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine Privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Tchad, région du Mayo kebbi Ouest, Département du Lac Léré
<b>Superficie (ha)</b>	135000
<b>Institution de gestion</b>	Ministère de l'Environnement, de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux Direction de Conservation de la Faune et des Aires Protégées
<b>Budget</b>	888 000 f CFA
<b>Détail du budget</b>	Achat équipement des agents de surveillance
<b>Objectif 1</b>	Conserver et préserver les ressources fauniques et halieutiques
<b>Objectif 2</b>	Promouvoir et garantir la gestion participative des ressources naturelles
<b>catégorie IUCN</b>	
<b>Désignations internationales</b>	
<b>GABON</b>	
<b>Parc National de la Lopé</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Lopé-Chaillu-Louesse
<b>Date de création</b>	30 août 2002 par Décret N° 607/PR /MEFEPEPN

<b>Raison de création</b>	Préserver un échantillon remarquable de la biodiversité du Bassin du Congo, site d'anciens refuges du Pléistocène, mosaïque forêts savanes (richesses biologiques et esthétique) et présence des plus anciennes traces de l'homme en Afrique centrale forestière, datant de 400 000 ans, notamment des gravures rupestres et fourneaux de
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine de l'Etat
<b>Localisation</b>	GABON (à cheval sur 4 provinces): Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Moyen Ogooué et Ngounié 0° à 1° 15' Sud et 15° 15' à 12° Est
<b>Superficie (ha)</b>	491291
<b>Institution de gestion</b>	Agence Nationale des Parcs Nationaux
<b>Budget</b>	29 995 000 FCFA soit 45 724 € ou 56 916 US \$
<b>Détail du budget</b>	ZSL : Programme d'habituation des gorilles à la présence humaine Permanent/ Budget non indiqué; Développement de l'écotourisme. Permanent /Budget non indiqué; WCS, CEDAMM et SEGC : Recherche et Conservation, renforcement de capacités (formation). Permanent/Budgets non indiqués
<b>Objectif 1</b>	Protéger et conserver la faune et la flore, en particulier les espèces caractéristiques des cours d'eau Ogooué et Offoué, les espèces cibles (espèces phares et endémiques), comme Cercopithecus solatus, Mandrillus sphinx, Cola lizae et Dialum lopense.
<b>Objectif 2</b>	Conserver les habitats du parc en privilégiant les savanes, la mosaïque forêts savanes, la forêt à marantacées, la forêt précédemment exploitée et les petites îles et rapides du cours d'eau Ogooué
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Site du Patrimoine mondiale de l'UNESCO
<b>Parc National de Loango</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Gamba-Mayumba-Conkouati
<b>Date de création</b>	Arrête numéro 613 du 30 août 2002
<b>Raison de création</b>	Conservation de biodiversité et diversification de l'économie
<b>Détail droit foncier</b>	Etat Gabonais
<b>Localisation</b>	Gabon Province de l'Ogooué-Maritime Latitude : 1°50'56" S et 2° 29' 30" S
<b>Superficie (ha)</b>	155224
<b>Institution de gestion</b>	Agence Nationale des Parcs Nationaux
<b>Budget</b>	Etat: 18 000 000 Fcfa ( 27 440 euro) WWF: environ 350
<b>Détail du budget</b>	Institution Smithsonian : Depuis 2001, le Programme de Suivi et d'Evaluation de la Biodiversité de l'Institution Smithsonian est actif dans le Paysage écologique d'Aire Protégées de Gamba, y compris dans le Parc National de Loango, en partenariat avec la Fondation Shell et Shell Gabon. Les deux objectifs principaux du Programme sont : 1) contribuer à la connaissance de la diversité biologique dans le Paysage écologique de

Gamba et diffuser cette connaissance au plus grand nombre au travers de publications et communications de tous niveaux; 2) mener des actions de conservation et proposer des moyens de diminuer l'impact des activités humaines sur l'environnement. La première phase du Programme, de 2001 à 2005, a principalement consisté dans l'inventaire des espèces et des menaces pesant sur elles. La deuxième phase du Programme, débutée en 2005, met l'accent sur la proposition de recommandations pour une meilleure gestion et conservation de l'environnement.

WWF : WWF est présent en Afrique Centrale depuis plus de 20 ans. Son bureau régional (WWF CARPO - WWF Central Africa Regional Program Office) est situé à Yaoundé (Cameroun) et dépend de WWF International, dont le siège est à Gland (Suisse). En collaboration avec les différentes organisations nationales formant le Réseau du WWF, ce bureau régional coordonne les activités de quatre bureaux nationaux situés au Cameroun (Yaoundé), au Gabon (Libreville), en République Démocratique du Congo (Kinshasa) et en République Centrafricaine (Bangui). Chacun de ces bureaux travaille dans le cadre d'un accord de siège et met en œuvre un programme défini en synergie avec les autorités nationales afin d'adresser leurs priorités de conservation.

En 1989, les premiers travaux de terrain du WWF au Gabon ont débuté dans le Paysage écologique d'Aires Protégées de Gamba. Suite à ses prospections et sur demande du Ministère des Eaux et Forêts, le WWF a démarré en 1992 le « Projet de Conservation et de Développement Intégré du Paysage écologique d'Aires Protégées » avec la construction de la brigade de faune de Setté Cama. Le WWF Gamba s'est fixé les objectifs suivantes; Le maintien de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes; l'exploitation durable des ressources naturelles; et la diminution de la pollution et de l'exploitation effrénée des ressources. Le projet vise à garantir le maintien de la riche diversité biologique en harmonie avec l'utilisation durable des ressources naturelles. Le WWF tient à ce que les activités de développement soient conçues de manière à promouvoir l'exploitation rationnelle pour le bénéfice de la population locale, tout en évitant de compromettre l'intégrité des aires protégées.

IBONGA : Ibonga est fondée le 3 Octobre 1999 par Jean Pierre Baye, et est reconnue par le Ministère de l'Intérieure début juin 2002. Son objectif général est la sensibilisation des communautés du Paysage écologique d'Aires Protégées de Gamba à la conservation et la gestion durable des ressources naturelles.

GIC-T : Depuis septembre 2006, organise des séjours touristiques, appuie les communautés du village Sette-Cama dans la réalisation des projets communautaires (vannerie, restauration, hébergement... ). Il a entre autres pour mission la promotion de l'activité touristique et ecotouristique de la région et de la culture locale.

WCS : ???

<b>Objectif 1</b>	La protection et la valorisation des parcs nationaux du Gabon sont assurées à long terme
<b>Objectif 2</b>	La conservation des écosystèmes du Parc national de Loango (PNLgo), dans un contexte écorégional et avec la participation de tous les acteurs, favorise le développement de l'écotourisme
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Site Ramsar
<b>Parc National de Minkébé</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Trinational Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)
<b>Date de création</b>	31 août 2002
<b>Raison de création</b>	Conservation des espaces naturelles, des espèce animale et végétale mais pour des raisons économiques
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine permanent de l'Etat
<b>Localisation</b>	Nord Est Gabon, a cheval sur deux provinces le Woleu-Ntem et l'Ogooué-Ivindo
<b>Superficie (ha)</b>	756669
<b>Institution de gestion</b>	Agence Nationale des Parcs Nationaux
<b>Budget</b>	25 000 000 F cfa(P.N Minkébé)
<b>Détail du budget</b>	Indisponible
<b>Objectif 1</b>	La conservation des milieux naturels et des processus écologiques est assurée dans le bassin forestier du Congo, notamment au sein du TRIDOM*
<b>Objectif 2</b>	Les mécanismes de gestion concertée du Paysage écologique transfrontalier Mengame - Minkébé pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles sont opérationnels
<b>catégorie IUCN</b>	catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Proposé site du Patrimoine mondiale
<b>Parc National des Monts Birougou</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Lopé-Chaillu-Louesse
<b>Pays</b>	Gabon
<b>Date de création</b>	Décret N° 610/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002
<b>Raison de création</b>	
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine Privé de l'Etat (loi 16/01) du 16 décembre 2001
<b>Localisation</b>	Provinces de la NGOUNIE et de l'OGOOUE-LOLO, dans le Massif du Chaillu, entre 1°40'03" et 1°56'28" de Latitude Sud et 12°03'47" et 12°25'32" de Longitude

<b>Superficie (ha)</b>	69021
<b>Institution de gestion</b>	Agence Nationale des Parcs Nationaux
<b>Budget</b>	11. 200.000 F CFA (Etat gabonais)
<b>Détail du budget</b>	
<b>Objectif 1</b>	
<b>Objectif 2</b>	
<b>catégorie IUCN</b>	
<b>Désignations internationales</b>	Nomination comme site du patrimoine mondial en cours ;
<b>Parc National de Pongara</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Date de création</b>	30 Aout 2002 par décret N° 618/PR/MEFEPEPN
<b>Raison de création</b>	La protection de la biodiversité, des écosystèmes marins et la promotion du tourisme Domaine public de l'Etat
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine public de l'Etat
<b>Localisation</b>	République Gabonaise, le Parc National de Pongara est situé dans la Province de l'Estuaire , Département du Zomo Océan Cordonnées géographiques 0 34'-0 35'N ; 9 19'-9 21'E
<b>Superficie (ha)</b>	92969
<b>Institution de gestion</b>	Agence Nationale des Parcs Nationaux
<b>Budget</b>	11.887.000 F CFA 15.000.000F CFA 80.000.000 F CFA
<b>Détails du budget</b>	Partenaires : ASF, Gabon Environnement Durée : Court et moyen terme Protection de la biodiversité, protection et surveillance de l'aire protégée, monitoring des tortues marines, éducation environnementale et sensibilisation, promotion de l'éco tourisme et formation
<b>Objectif</b>	Protéger et valoriser le Parc à long terme.
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Parc National Akanda</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Date de création</b>	Décret n° 608 /PR /MEFEPEPN du 30 Aout 2002
<b>Raison de création</b>	Protection des écosystèmes particuliers et des espèces migratrices Valorisation du site par le développement de l'écotourisme
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine public de l'Etat
<b>Localisation</b>	• République Gabonaise, Province de l'Estuaire, Départements de la Noya et du Komo Mondah 9°25 – 9°41 E & 0°27 – 0°43 N
<b>Superficie (ha)</b>	54000
<b>Institution de gestion</b>	Agence Nationale des Parcs Nationaux
<b>Budget</b>	3 584 \$ US. 54 000 \$ US

<b>Détail du budget</b>	CADDE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation des fumoirs tests en intégrant la sciure de bois comme combustible ;</li> <li>• organisation des séances de discussion avec les pêcheurs ;</li> <li>• identification, avec les pêcheurs, d'autres sources d'énergie ;</li> <li>• création d'une chaîne de distribution de la sciure de bois ;</li> </ul>
<b>Objectif 1</b>	La Protection et la Valorisation du Parc National d'Akanda sont assurées à long terme
<b>Objectif 2</b>	Protéger les espèces migratrices migratrices
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Parc National de Mayumba</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Gamba-Mayumba-Conkouati
<b>Date de création</b>	30 Août 2002, Décret N°614/PR/MEFEPEPN
<b>Raison de création</b>	Protection de la biodiversité et des écosystèmes marins, Promotion du tourisme
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine public de l'Etat Gabonais
<b>Localisation</b>	A l'extrême sud du Gabon, dans les départements de la Basse et Haute Banio. Province de la Nyanga  -3.56/10.82    -3.66/10.72 -3.95/11.16    -4.07/11.07
<b>Superficie (ha)</b>	96000
<b>Institution de gestion</b>	Agence Nationale des Parcs Nationaux
<b>Budget</b>	12.000.000FCFA soit 18.293.882 € Soit 24.923.545 \$ US
<b>Détail du budget</b>	Partenaires : WCS, CBFP, CAWHFI, EFS, Fish & Wildlife Service Durée : Court et Moyen terme. Protection de la biodiversité. Protection et surveillance de l'aire protégée, monitoring, promotion du tourisme, éducation et sensibilisation.
<b>Objectif 1</b>	Le PNM, un modèle régional de conservation des écosystèmes littoraux et contribue à la sauvegarde des espèces marines au niveau mondial
<b>Objectif 2</b>	Conservation de la biodiversité et développement du
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Parc National de Moukalaba Doudou</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Gamba-Mayumba-Conkouati
<b>Date de création</b>	Décret numéro 616/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002.

<b>Raison de création</b>	Conservation des espaces naturels et des espèces animales et végétale, mais aussi, à des considérations économiques
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine de l'Etat
<b>Localisation</b>	GABON, dans trois provinces : au Sud par province de la Nyanga, au Nord-Est par la province de la Ngounie et au Sud-Ouest par la province de l'Ogooué Maritime.
<b>Superficie (ha)</b>	449548
<b>Institution de gestion</b>	Agence Nationale des Parcs Nationaux
<b>Budget</b>	Etat Gabonais : 24 millions de francs CFA, soit 37 000 Euro;
<b>Détail du budget</b>	<p>IWWF : WWF est présent en Afrique Centrale depuis plus de 20 ans. Son bureau régional (WWF CARPO - WWF Central Africa Regional Program Office) est situé à Yaoundé (Cameroun) et dépend de WWF International, dont le siège est à Gland (Suisse). En collaboration avec les différentes organisations nationales formant le Réseau du WWF, ce bureau régional coordonne les activités de quatre bureaux nationaux situés au Cameroun (Yaoundé), au Gabon (Libreville), en République Démocratique du Congo (Kinshasa) et en République Centrafricaine (Bangui). Chacun de ces bureaux travaille dans le cadre d'un accord de siège et met en œuvre un programme défini en synergie avec les autorités nationales afin d'adresser leurs priorités de conservation.</p> <p>En 1989, les premiers travaux de terrain du WWF au Gabon ont débuté dans le Paysage écologique d'Aires Protégées de Gamba. Suite à ses prospections et sur demande du Ministère des Eaux et Forêts, le WWF a démarré en 1992 le « Projet de Conservation et de Développement Intégré du Paysage écologique d'Aires Protégées » avec la construction de la brigade de faune de Setté Cama. Le WWF Gamba s'est fixé les objectifs suivantes; Le maintien de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes; l'exploitation durable des ressources naturelles; et la diminution de la pollution et de l'exploitation effrénée des ressources. Le projet vise à garantir le maintien de la riche diversité biologique en harmonie avec l'utilisation durable des ressources naturelles. Le WWF tient à ce que les activités de développement soient conçues de manière à promouvoir l'exploitation rationnelle pour le bénéfice de la population locale, tout en évitant de compromettre l'intégrité des aires protégées.</p> <p>IBONGA : Ibonga est fondée le 3 Octobre 1999 par Jean Pierre Baye, et est reconnue par le Ministère de l'Intérieure début juin 2002. Son objectif général est la sensibilisation des communautés du Paysage écologique d'Aires Protégées de Gamba à la conservation et la gestion durable des ressources naturelles.</p>
<b>Objectif 1</b>	Poursuivre la mise en place et la gestion administrative et financière du Parc National Moukalaba-Doudou
<b>Objectif 2</b>	Assurer la protection du Parc National Moukalaba-Doudou en collaboration avec toutes les parties prenantes de la zone périphérique et les autres aires protégées du Paysage écologique d'Aires Protégées de Gamba.

<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>SAO TOME ET PRINCIPE</b>	
<b>Parc National Obô de Principe</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Pays</b>	Sao Tomé et Principe
<b>Date de création</b>	02 d'août 2006 - Loi de création du Parque Naturel Obô
<b>Raison de création</b>	Préservation, conservation et défense des écosystèmes forestières de São Tomé. Sauvegarde des espèces de la faune, la flore et des habitats menacées en vue d'extinction.
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat (Région Autonome d'Ile de Principe)
<b>Localisation</b>	République Démocratique de São Tomé et Principe Province de São Tomé
<b>Superficie (ha)</b>	8400
<b>Institution de gestion</b>	Secrétariat Régional d'Etat pour l'Infrastructure et l'Environnement. Direction Régional des Forets
<b>Budget</b>	6.400 Euros
<b>Objectif 1</b>	Conservation du Parc national Obô comme zone de protection intégrale, réservoir de la biodiversité et espace
<b>Objectif 2</b>	Développement socio-économique des populations périphériques du parc par l'agroforesterie et la valorisation durable des ressources naturelles.
<b>catégorie IUCN</b>	
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac
<b>Parc National Obô de São Tomé</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Pays</b>	Sao Tomé et Principe
<b>Date de création</b>	02 d'août 2006 - Loi de création du Parque Naturel Obô
<b>Raison de création</b>	Préservation, conservation et défense des écosystèmes forestiers de São Tomé. Sauvegarde de la faune, la flore et des habitats menacées d'extinction.
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	. République Démocratique de São Tomé et Principe Province de São Tomé
<b>Superficie (ha)</b>	21100
<b>Institution de gestion</b>	Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement Direction de Conservation de la Nature, Assainissement et Qualité du

Milieu.	
<b>Budget</b>	7.000 Euros
<b>Détail du budget</b>	
Développement l'amélioration mois.	Sur un montant de 32.536 €uros, FFEM finance le projet de et Valorisation du Jardin Botanique de Bom Sucesso y compris des circuits touristiques, débuté le 1ère août 2007, pour un période de 12
<b>Objectif 1</b>	Conservation du Parc national Obô comme zone de protection intégrale, réservoir de la biodiversité et espace
<b>Objectif 2</b>	Développement socio-économique des populations périphériques du parc par l'agroforesterie et la valorisation durable des ressources naturelles.
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>CONGO</b>	
<b>Parc National d'Odzala-Kokoua</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Trinationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)
<b>Date de création</b>	A l'origine, il a été créé en 1935, avec une superficie initiale de 1.266 km². Deux autres aires protégées contiguës à ce Parc furent créées en 1955. En 1977 il est inscrit dans le Réseau coordonné des Réserves de Biosphères dans le cadre du Programme MAB de l'UNESCO. Par Décret n°2001/221 du 10 mai 2001, il devient le Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK).
<b>Raison de création</b>	Protection de la Biodiversité, Développement de l'Ecotourisme, Recherche ....
<b>Détail droit foncier</b>	Propriété privée de l'Etat
<b>Localisation</b>	Situé au nord-ouest de la cuvette congolaise, à 850 Km au nord de Brazzaville est situé à cheval sur les Départements de la Sangha et de la Cuvette-ouest.
<b>Superficie (ha)</b>	1354600
<b>Institution de gestion</b>	Ministère de l'Economie Forestière
<b>Budget</b>	450 .000.000 FCFA soit 685.975 Euros
<b>Détail du budget</b>	
<b>Objectif 1</b>	Assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles du Pa National d'Odzala-Kokoua et sa périphérie.

<b>Objectif 2</b>	Doter le Parc National d'Odzala-Kokoua d'un Plan d'aménagement et de gestion ; - Obtenir la participation des populations locales dans la gestion du Parc. - Valoriser le Parc National d'Odzala à travers le développement des activités touristiques ; - Contribuer au développement socio-économique et culturel des populations riveraines du Parc ;
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	En 1977 il est inscrit dans le Réseau coordonné des Réserves de Biosphères dans le cadre du Programme MAB de l'UNESCO.

<b>Réserve Communautaire du Lac Télé</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Lac Télé-Lac Tumba
<b>Date de création</b>	Décret 2001-220 du 10 mai 2001
<b>Raison de création</b>	Conservation de la biodiversité
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Département de la Likouala a cheval entre les Districts d'Epéna et de Bouanela 0°30' - 1°58 N    016°50 - 17°30 <sup>E</sup>
<b>Superficie (ha)</b>	438960
<b>Institution de gestion</b>	MEF (Ministère en charge de l'économie forestière)
<b>Budget</b>	30 000 000 frs CFA du fond Forestier (MEF)
<b>Détail du budget</b>	Gestion de la biodiversité : lutte anti-braconnage, recherche écologique et socio économique,
<b>Objectif 1</b>	Maintenir la diversité biologique et garantir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
<b>Objectif 2</b>	Protéger la réserve contre toutes exploitation non rationnelle des écosystèmes
<b>catégorie IUCN</b>	VI
<b>Désignations internationales</b>	site pilote Rapac
<b>Parc National de Conkouati Douli</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Gamba-Mayumba-Conkouati
<b>Date de création</b>	14 Août 1999 par décret n° 99 - 136 Bis
<b>Raison de création</b>	Conserver l'intégrité des écosystèmes forestiers, savaniques, laguno lacustres et marin de la zone de
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat.
<b>Localisation</b>	Située au Congo à cheval entre les districts de Nzambi et

Madingo - Kayes dans le Département du Kouilou	
S 03° 59' 44. 5'' E 011° 19' 16.7''	
<b>Superficie (ha)</b>	504950
<b>Institution de gestion</b>	Direction Générale de l'Economie Forestière
<b>Budget</b>	94 000 000 Frs CFA = 143 400 Euros / 188 000 US\$
<b>Détail du budget</b>	<p>1 - Appui à la gestion du Parc National de Conkouati, partenaire WCS durée prévue 5ans Avec un budget estimé à 825 000 000 Frs CFA = 1650 000 euros = 1269 230 US\$. Il intervient dans l'amélioration des connaissances du milieu, des techniques de surveillance et d'approche participative des communautés locales à la gestion des ressources naturelles du Parc .Il met en place toutes les facilités pour une gestion efficace du Parc et aussi mettre en place le cadre légal qui l'élaboration du plan d'aménagement</p> <p>2 – Projet de réinsertion des chimpanzés saisis par les services des Eaux et Forêts exécuté par l'ONG HELP (Habitat Ecologie et Liberté des Primates), Sa mission est de réintroduire les chimpanzés dans leurs milieux naturels</p>
<b>Objectif 1</b>	Conserver la biodiversité ; de la faune de la flore des ressources génétiques, du sol et de l'atmosphère
<b>Objectif 2</b>	Utiliser rationnellement et durablement les zones périphériques et /ou tampons au Parc National ainsi que leurs ressources naturelles
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Objectif 1</b>	Assurer la préservation intacte du massif de forêt dense humide de la cuvette
	centrale du Congo
<b>Objectif 2</b>	Assurer la protection de l'éléphant et de Bonobo
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b> Site du Patrimoine Mondial depuis 1984	
<b>Parc National de Nouabalé Ndoki</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Trinational de la Sangha
<b>Date de création</b>	Decret présidentiel N° 93/727 du 31 décembre 1993
<b>Raison de création</b>	Conservation des bassins versants – Préservation de l'écosystème dans son état naturel – Promotion de la recherche scientifique – Promotion et développement de l'écotourisme
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine de l'Etat
<b>Localisation</b>	Situé au nord-Ouest de la République du Congo, a cheval sur les départements de la Sangha et de la Likouala. N : 1°,5 à 3° E : 16° à 17°
<b>Superficie (ha)</b>	426800
<b>Institution de gestion</b>	Ministère de l'Economie Forestière

<b>Budget</b>	\$ 620.000 / 341.000.000 FCFA (Partenaires)
<b>Détail du budget</b>	Ce sont des projets a long terme dont les recherches sont basées sur le suivi des grands Mammifères, l'impacte de l'exploitation forestiere sur la distribution, l'abondance et le comportement des Chimpanzés puis, l'habituatation des Gorilles de plaines. La maîtrise des budgets releve des partenaires et leur liaison avec Wildlife Conservation Society (WCS)
<b>Objectif 1</b>	La protection de la faune de la flore et les habitats contre tout braconnage, toute dégradation ou destruction
<b>Objectif 2</b>	Le suivi regulier des especes indicatrices, des indices d'activités humaines et la qualité des habitats
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Processus d'inscription comme Site du Patrimoine Mondial

## GUINEE EQUATORIALE

<b>Parc Nationale Monte Alén</b>	
<b>Paysage écologique</b>	
<b>Date de création</b>	1997
<b>Raison de création</b>	Zone très riche en diversité biologique
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Guinée Equatoriale, Provinces du Littorale et Centre Sud
<b>Superficie (ha)</b>	200000
<b>Institution de gestion</b>	Institut de Développement Forestier et Gestion des Aires Protégées (INDEFOR)
<b>Budget</b>	50 millions FCFAS
<b>Détail du budget</b>	Le projet ECOFAC est à sa IV phase qui va débiter dans quelques jours, financé par l'Union Européenne. Durée: 2 ans. Budget totale prévu 698 millions. Domaine/axes de intervention: renforcement de capacité, l'appui institutionnel et l'intégration régionale, la gestion intégrée et le développement économique durable
<b>Objectif 1</b>	Conservation de la biodiversité
<b>Objectif 2</b>	Le développement économique durable
<b>catégorie IUCN</b>	II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Réserve Naturelle de Rio Campo</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Pays</b>	Guinée Equatoriale
<b>Date de création</b>	Loi n° 4 / 22 Mai 2000
<b>Raison de création</b>	Conservation de l'écosystème et la faune
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Guinée Equatoriale, Province du Littoral,

Bata	
<b>Superficie (ha)</b>	33000
<b>Institution de gestion</b>	INDEFOR
<b>Budget</b>	5.000.000 Fcfa;-7.690 Euros- 8.333 Dolars
<b>Détail du budget</b>	Recherche et sensibilisation pour la conservation des tortues marines
<b>Objectif 1</b>	Protection des mangroves et la forêt limitrophe
<b>Objectif 2</b>	Lutte contre le braconnage
<b>catégorie IUCN</b>	4
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Réserve Naturelle de Rio Muni</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Monte Alen-Monts de Cristal
<b>Pays</b>	Guinée Equatoriale
<b>Date de création</b>	Le 31 Décembre 1.988,
<b>Raison de création</b>	La protection de la zone humide la plus importante du pays,
<b>Détail droit foncier</b>	Propriété de l'Etat
<b>Localisation</b>	Guinée Equatoriale, province du Littoral, district de Kogo, Région Continentale.
<b>Superficie (ha)</b>	60000
<b>Institution de gestion</b>	Institut National de Développement Forestier ( I.N.DE.FOR ),
<b>Budget</b>	Pas de budget
<b>Objectif</b>	Conserver de la zone humide la plus importante du pays,
<b>catégorie IUCN</b>	
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac
<b>RS de la Caldera de Luba</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Pays</b>	Guinée Equatoriale
<b>Date de création</b>	31/ 12/1988
<b>Raison de création</b>	Conservation de la Biodiversité
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Guinée Equatoriale, Malabo( Province de Bioko Sud)
<b>Superficie (ha)</b>	51000
<b>Institution de gestion</b>	INDEFOR-
<b>Budget</b>	Pas de budget
<b>Objectif 1</b>	Conservation de la Biodiversité
<b>Objectif 2</b>	Conservation des espèces endémiques et primates
<b>catégorie IUCN</b>	IV
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac

<b>Parc National de los Altos de Nsork</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Monte Alén-Monts de Cristal
<b>Date de création</b>	2000
<b>Raison de création</b>	Zone riche en diversité biologique
<b>Détail droit foncier</b>	Domaine privé de l'Etat
<b>Localisation</b>	Guinée Equatoriale, Province de Wele Nzás
<b>Superficie (ha)</b>	70000
<b>Institution de gestion</b>	Institut de Développement Forestier et Gestion des Aires Protégées (INDEFOR)
<b>Budget</b>	0
<b>Objectif 1</b>	Conservation de la biodiversité
<b>Objectif 2</b>	Le développement économique durable
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Réserve Naturelle de Corisco et Eloboyes</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Hors paysage
<b>Date de création</b>	Loi n° 4 du 22 de février du 2000
<b>Raison de création</b>	Conservation des tortues marines
<b>Détail droit foncier</b>	Propriété de l'Etat
<b>Localisation</b>	Sud Est de Guinée Equatoriale, province du littoral
<b>Superficie (ha)</b>	53000
<b>Institution de gestion</b>	INDEFOR
<b>Budget</b>	Pas de budget
<b>Détail du budget</b>	
<b>Objectif</b>	Conserver l'habitat des tortues marines
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Site pilote Rapac
<b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</b>	
<b>Parc National de Kahuzi-Biega</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega
<b>Date de création</b>	30 novembre 1970
<b>Raison de création</b>	La protection des gorilles de plaine orientale menacés d'extension et leur habitat
<b>Détail droit foncier</b>	Le Parc appartient à l'Etat. (Bien public de l'Etat)
<b>Localisation</b>	République Démocratique du Congo, Provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et du maniema
<b>Superficie (ha)</b>	600000

<b>Institution de gestion</b>	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (I.C.C.N)
<b>Budget</b>	Budget de l'Etat : 44.733 \$ soit 23.708.490 francs congolais
<b>Détail du budget</b>	
<b>Objectif 1</b>	Assurer la conservation de la biodiversité et la continuité du couvert végétal entre les 2 phytocoria au PNKB, en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien être des populations congolaises et de toute l'humanité
<b>Objectif 2</b>	Assurer la conservation du PNKB et de la biodiversité avec l'implication de la communauté locale et autres partenaires au bénéfice des parties prenantes
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Depuis 1980 Site du Patrimoine Mondial
<b>Parc National de la Garamba</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	17 mars 1938
<b>Raison de création</b>	Conservation de l'écosystème et la valorisation des espèces phares qui sont les Rhinos blancs du Nord, les girafes congolaises, les buffles du Nil, les éléphants, les hippopotames
<b>Détail droit foncier</b>	Propriété de l'Etat Congolais
<b>Localisation</b>	République Démocratique du Congo, Province Orientale, Coordonnées géographiques : N :3°25',E :30°25'/N :4°5',E : 28°5'
<b>Superficie (ha)</b>	500000
<b>Institution de gestion</b>	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
<b>Budget</b>	1.800.000 Us/\$
<b>Détail du budget</b>	
<b>Objectif 1</b>	la conservation et le développement du Parc National de la Garamba et Domaine de chasses en y intégrant les bénéfices des communautés locales
<b>Objectif 2</b>	Rétablir l'écosystème du Parc National de la Garamba et Domaine des Chasses
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	
<b>Parc National de Virunga</b>	
<b>Paysage écologique</b>	Virunga
<b>Date de création</b>	Décret royal du 21 avril 1925
<b>Raison de création</b>	Protection des gorilles de montagne et 177 espèces mammaliennes
<b>Détail droit foncier</b>	Propriété de l'Etat Congolais
<b>Localisation</b>	Province du Nord Kivu en République Démocratique du Congo Ce parc est situé à l'Est de la RDC entre les latitudes 0E55' Nord et 1E35' Sud, et les longitudes 24E10' Est et 30E00' Ouest

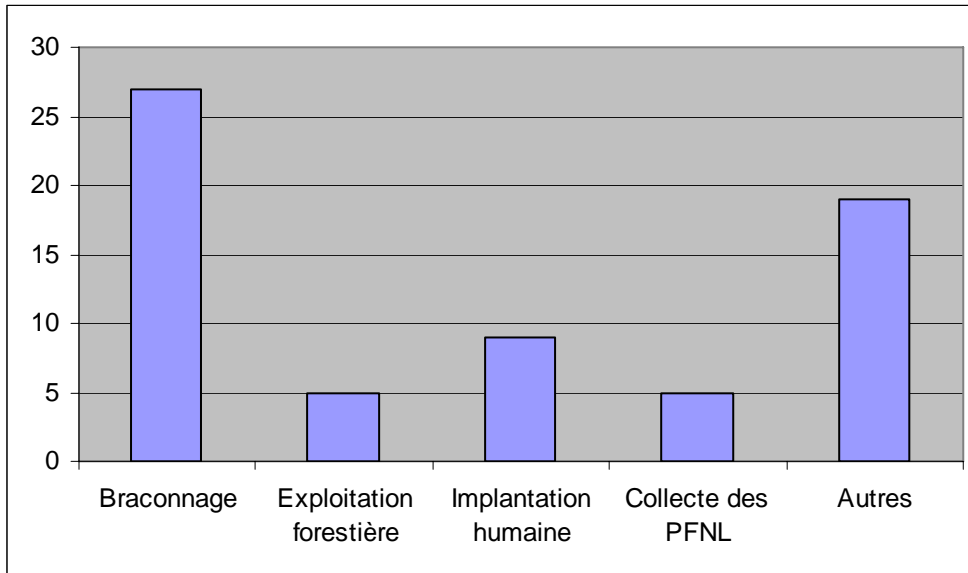
<b>Superficie (ha)</b>	800000
<b>Institution de gestion</b>	l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, « ICCN
<b>Budget</b>	2.825.744.76\$ soit 355000\$ de financement interne et
<b>Détail du budget</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Monitoring et lutte antibraconage</li> <li>-Conservation communautaire</li>   <li>3. Wildlife Conservation Society <ul style="list-style-type: none"> <li>-Rehabilitation</li> <li>-Recherche et monitoring</li> <li>-Appui institutionnel</li> <li>-Renforcement des capacités</li> <li>-Collaboration transfrontalière</li> </ul> </li>   <li>4. Société Zoologique de Londres <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réhabilitation</li> <li>-Appui aux patrouilles</li> <li>-Appui institutionnel</li> </ul> </li>   <li>5. Dian Fossey Gorilla Fund International <ul style="list-style-type: none"> <li>-Recherche</li> <li>-Santé des écosystèmes</li> </ul> </li>   <li>6. Programme International de Conservation des Gorilles <ul style="list-style-type: none"> <li>-Appui institutionnel</li> <li>-Collaboration régionale</li> <li>-Entreprise de conservation</li> <li>-Monitoring</li> </ul> </li>   <li>7. WWF <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réhabilitation</li> <li>-Cartographie</li> <li>-Démarcation des limites</li> <li>-Education environnementale</li> <li>-Conservation communautaire</li> </ul> </li>   <li>8. Mountain Gorilla Veterinary Project <ul style="list-style-type: none"> <li>-Santé des gorilles</li> <li>-Santé des employés</li> <li>-Recherche</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectif 1</b>	• Assurer la protection de la faune et de la flore dans l'aire protégée
<b>Objectif 2</b>	• Favoriser la recherche scientifique et le tourisme dans le respect des principes fondamentaux de la Conservation de la Nature
<b>catégorie IUCN</b>	Catégorie II
<b>Désignations internationales</b>	Site du Patrimoine mondial depuis 1979
<b>Réserve de Biosphère de Luki</b>	
<b>Paysage écologique</b>	hors paysage
<b>Date de création</b>	12/01/1937 par DECRET ROYAL N° 5/AGRI
<b>Raison de création</b>	Conservation de la forêt du Mayumbe Recherche et expérimentation sur la sylviculture tropicale,

<b>Détail droit foncier</b>	Propriété de l'Etat
<b>Localisation</b>	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, BAS – CONGO, Latitude : 5° 35' Sud, Longitude : 13° 10' Est,
<b>Superficie (ha)</b>	32800
<b>Institution de gestion</b>	Ministère de l'Environnement
<b>Budget</b>	MAB : 5.761.788 FC soit 10.475,98 \$ US
<b>Détail du budget</b>	
<b>Objectif 1</b>	Recherche sur les effets écologiques, impact des activités humaines sur les écosystèmes des forêts humides tropicales
<b>Objectif 2</b>	Développer les activités agro forestières
<b>catégorie IUCN</b>	
<b>Désignations internationales</b>	Réserve de biosphère

**NIVEAU DE PERFORMANCE DES AIRES PROTEGEES**

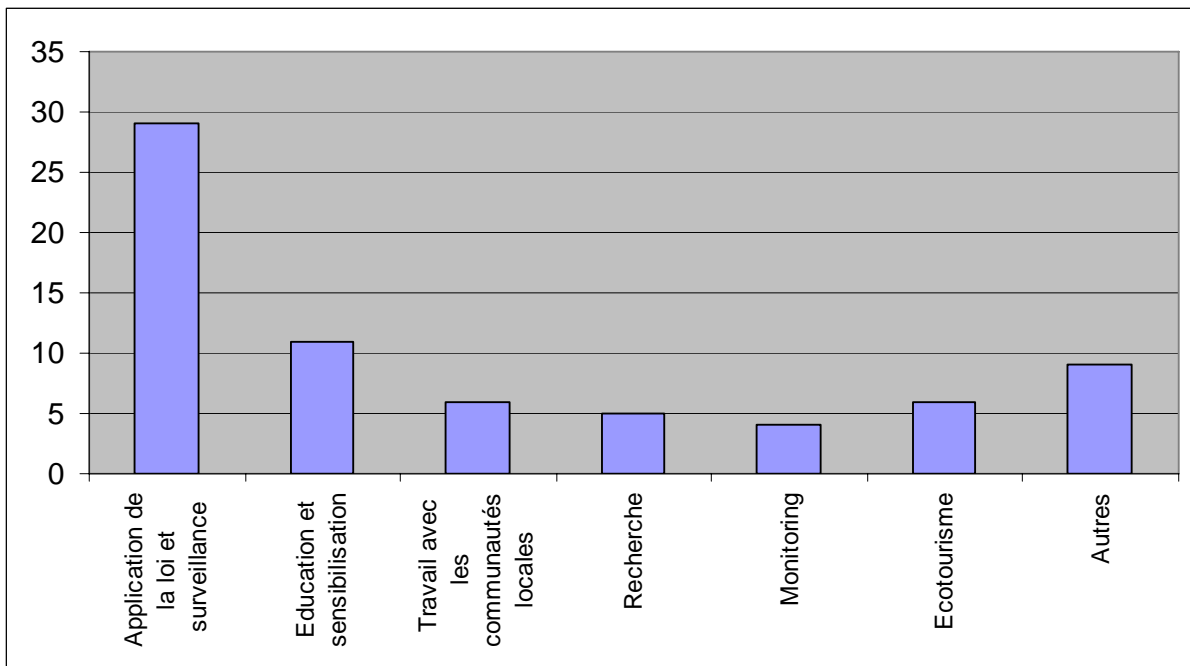
## I Les principales menaces des aires protégées

Sur une gamme de 10 menaces répertoriées dans l'outil Pamett, chaque aire protégée a choisi deux principales menaces pouvant entraver l'atteinte des objectifs. Le braconnage constitue la principale menace des aires protégées d'Afrique centrale. ;



## II. Les activités majeures développées dans les aires protégées

La surveillance est l'activité la plus développée, près de 72.5% des aires protégées considèrent cette activité comme majeure. Cette tendance répond logiquement aux menaces liées au braconnage. Malgré les efforts de surveillance, les pressions diverses exercées sur les ressources naturelles et notamment sur la faune demeurent un problème. Sans négliger les aspects de surveillance, un accent plus volontaire dans la recherche des alternatives qui intègrent les besoins des communautés locales devrait être développé.



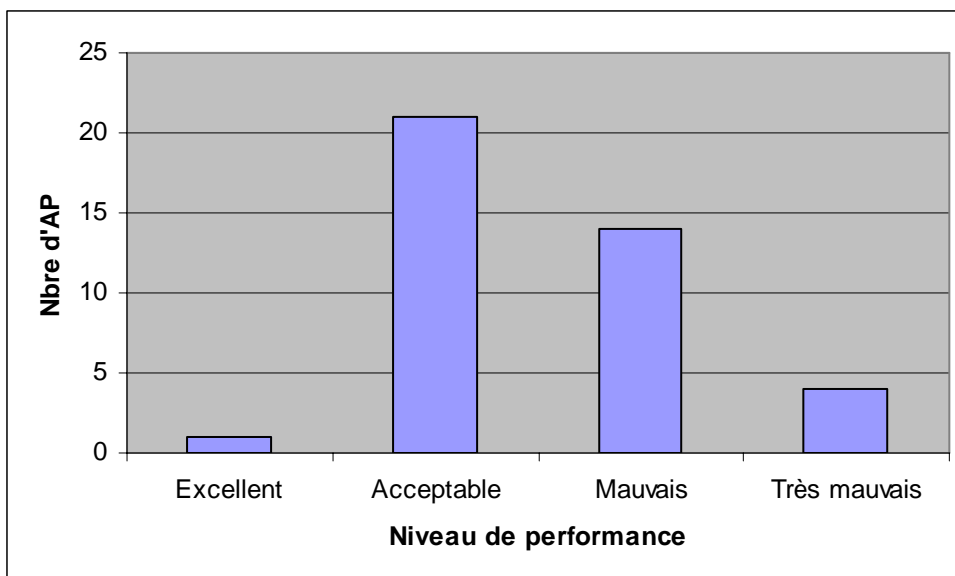
## Niveau de performance des aires protégées

### 1 Evaluation du statut juridique des aires protégées

Toutes les aires protégées disposent d'un décret de création. Toutefois, il se pose un problème de matérialisation des limites pour les parcs nationaux de Dzanga-Ndoki et de Dzanga-Sangha en RCA, de Lobéké et du Mpem et Djim au Cameroun.

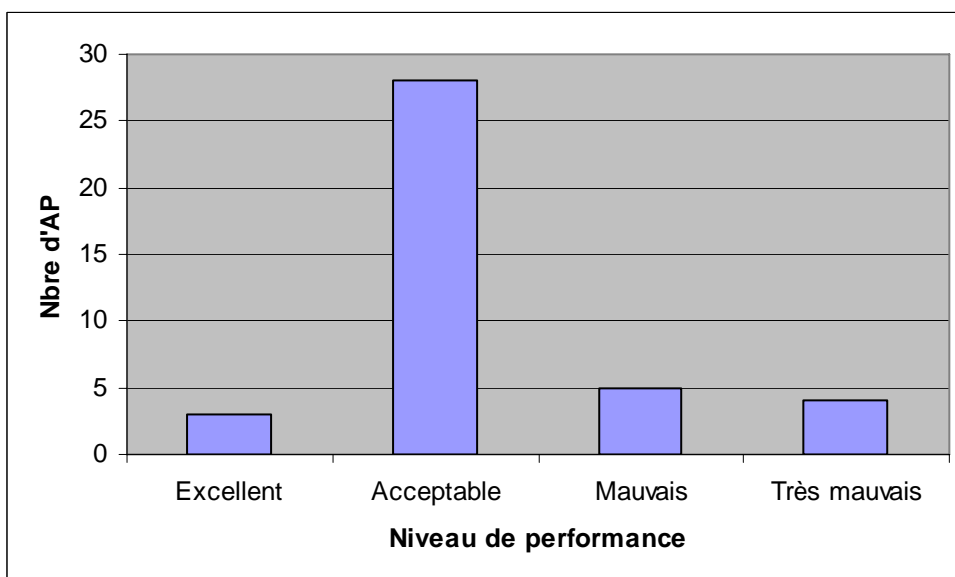
### 2 Contrôle des utilisations inappropriées des sols et des activités illégales

Pour près de la moitié des aires protégées, les mécanismes pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales existent, mais leur mise en œuvre effective pose des problèmes majeurs. Seul le parc national de Korup dispose d'une stratégie régulière et appropriée. Des problèmes logistiques et financier entravent la mise en œuvre des processus de surveillance. Les ressources humaines sont généralement insuffisantes par rapport à la norme de l'UICN qui préconise 1 personne pour 5000 ha. Pour le cas spécifique de la Lopé, seule la partie Nord est accessible et contrôlée. Pour trois aires protégées (PN de Mpem et Djim, PN Los altos de Nsork, Réserve Naturelle de Corisco e Elobeyes) il n'y a aucun mécanisme de contrôle des activités illégales



### 3 Capacité du personnel à faire respecter la réglementation

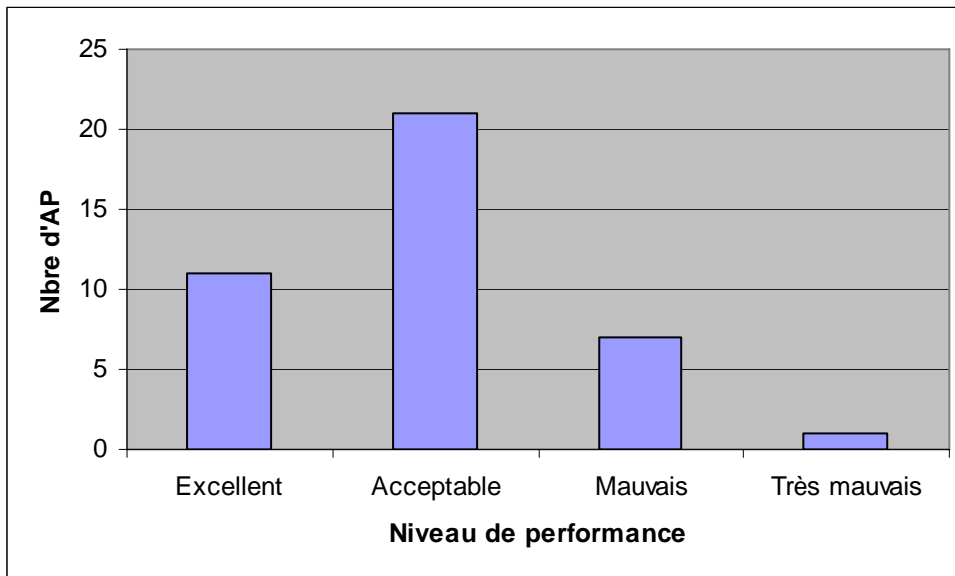
Dans 70% de cas, le personnel dispose d'un niveau de compétences acceptable pour faire appliquer la loi et la réglementation dans les aires protégées, mais certaines lacunes demeurent notamment un déficit au niveau des effectifs et un besoin de recyclage du personnel. La collaboration avec les services judiciaires et l'acquisition des équipements mieux adaptés sont nécessaires pour améliorer le respect de la réglementation.



### 4 Démarcation des limites des aires protégées

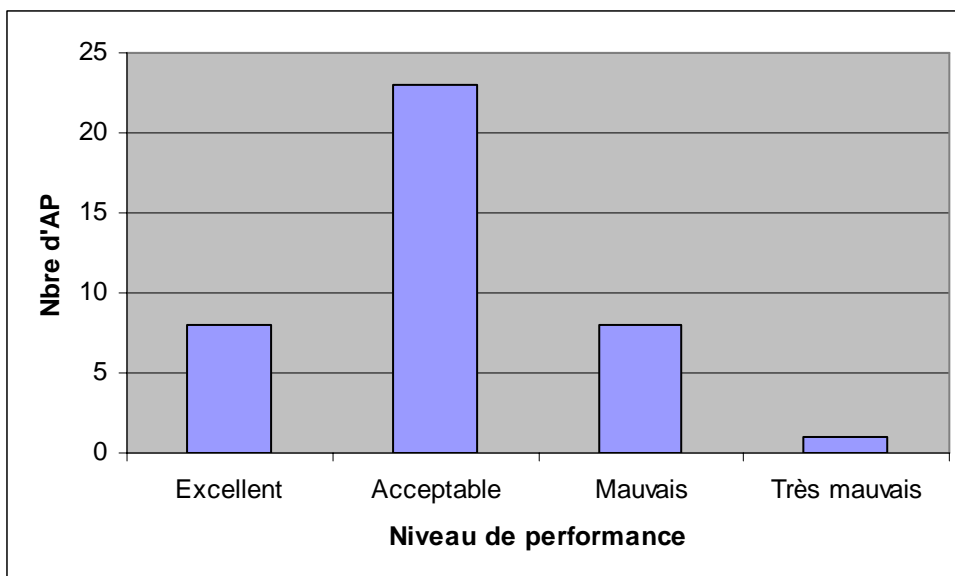
Les limites des aires protégées sont connues des autorités de gestion et des riverains, mais elles ne sont pas matérialisées de manière adéquate. L'implication des populations locales à la réserve de faune de Binder Léré ou la matérialisation des limites par la plantation des arbres à croissance rapide développée au parc national de Korup peuvent être expérimentés dans d'autres sites. Les limites des

aires protégées marines doivent être matérialisées par des balises pour limiter les conflits.



## 5 Niveau de connaissance des potentialités et de la fragilité des aires Protégées

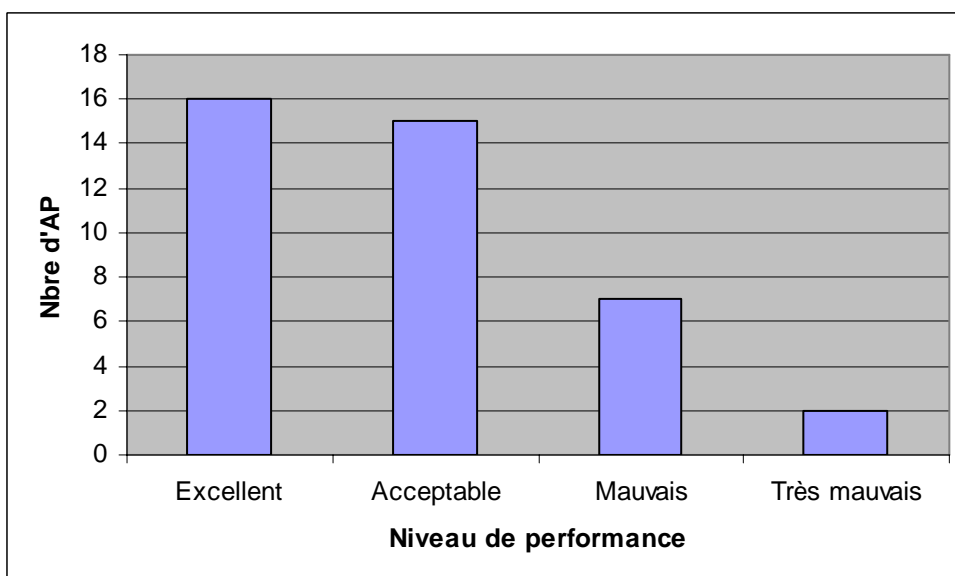
Les informations sur les potentialités, les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles des aires protégées sont généralement connues de manière globale. La mise en œuvre et le suivi des activités d'inventaires ne sont effectifs que pendant la durée des projets financés par les partenaires. En conséquence, l'évolution des populations n'est pas suivie pendant les phases d'interruption des projets. Les informations sont séquentielles et éparses, ce qui ne facilite pas la capitalisation des acquis. La connaissance régulière des potentialités des aires protégées doit être prise en charge par des programmes axés sur le long terme. Le niveau de connaissance des potentialités de la réserve naturelle de Rio Muni est encore très faible



## De la planification des aires protégées

### 1 Mise en œuvre des objectifs fixés

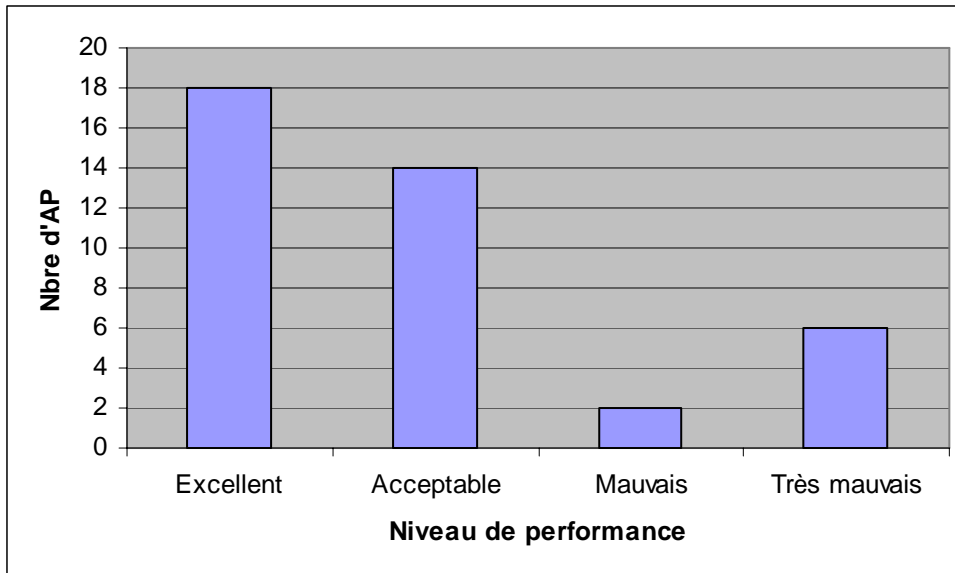
Les aires protégées disposent des objectifs que les activités de gestion s'efforcent d'atteindre. L'efficacité de leur mise en œuvre est limitée par une inadéquation des ressources humaines et financières. La faible participation des populations locales est également considérée comme un frein par rapport à l'atteinte des objectifs fixés. Le PN de Los altos de Nsork et le PN de Mpem et Djim sont les seuls Parcs n'ayant pas d'objectif de gestion.



### 2 Contraintes liées à la configuration des aires protégées

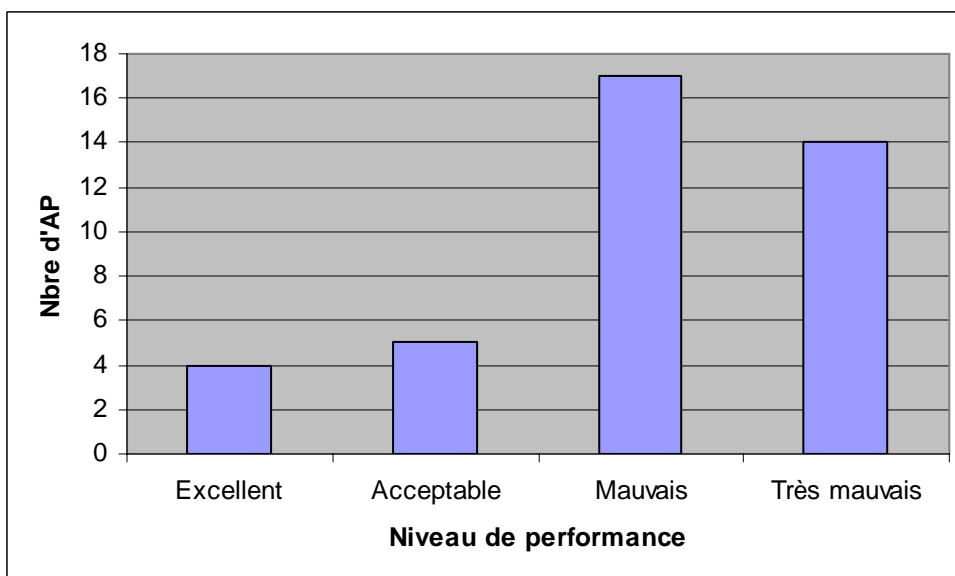
Des inadéquations de configuration existent et constituent une entrave majeure à l'atteinte des objectifs de gestion dans certains secteurs des aires protégées ; C'est le cas des parcs de Korup (Cameroun), Dzanga-Ndoki (RCA). Dans le PN de

Conkouati Douli, deux zones de protections intégrales sont séparées par un permis forestier, ce qui constitue un obstacle à la protection. L'implantation humaine à l'intérieur des aires protégées ne facilite pas la mise en œuvre des objectifs de préservation ressources naturelles.



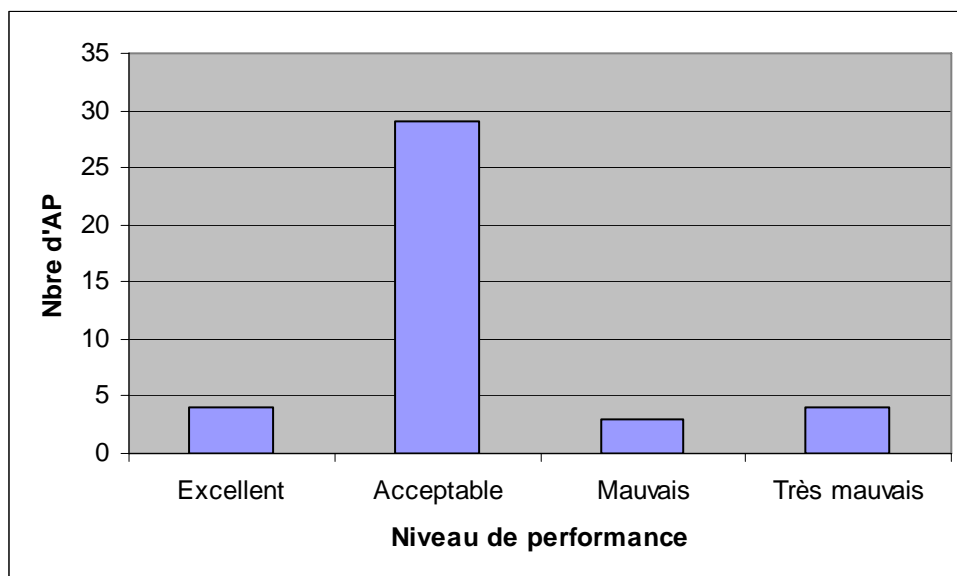
### 3 Les plans de gestion et leur niveau de mise en œuvre

L'absence de plan d'aménagement pour la majorité des aires protégées d'Afrique centrale constitue une faiblesse majeure pour l'efficacité de gestion de celles-ci. 4 aires protégées possède un plan d'aménagement mis en œuvre il s'agit des parc de Korup, Lobéké, Bénoué, et Campo Ma'an au Cameroun. 5 sont en attente de validation, 17 en cours de réalisation et 14 n'ont pas encore planifiées la réalisation d'un plan d'aménagement. A part la Lopé dont le plan de gestion est en cours de validation, les aires protégées du Gabon fonctionne sur la base d'un plan cadre de gestion. .



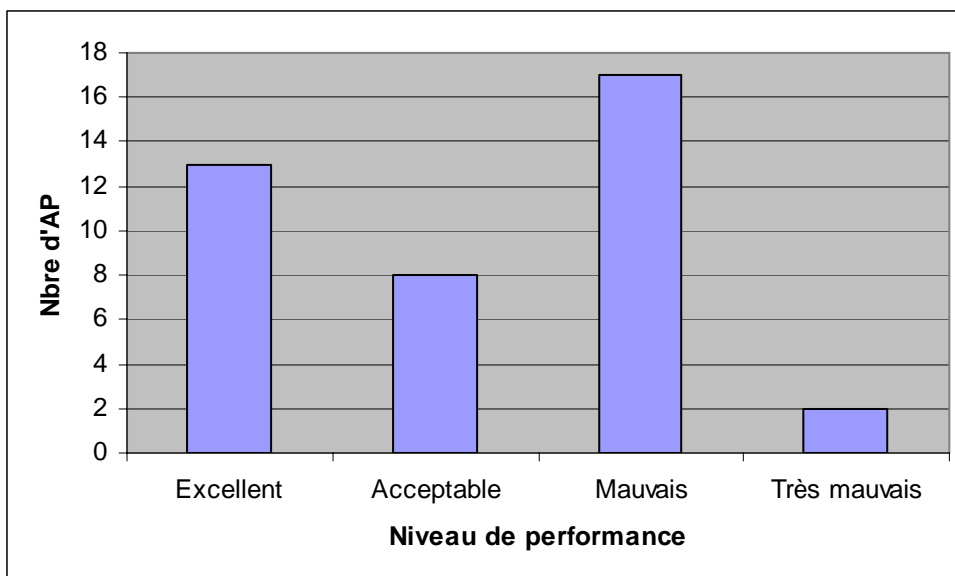
#### 4 Les plans de travail annuel

Un plan de travail existe et les activités sont réalisées sur la base des objectifs de ce plan, mais les activités ne sont pas menées à terme à cause des contraintes budgétaires et d'un manque de ressources humaines. 33 aires protégées disposent d'un PTA ; 4 parmi elles arrive à respecter les programmes établis. 7 aires protégées ne disposent pas d'un PTA..



#### 5 Les programmes d'inventaire ou de recherche

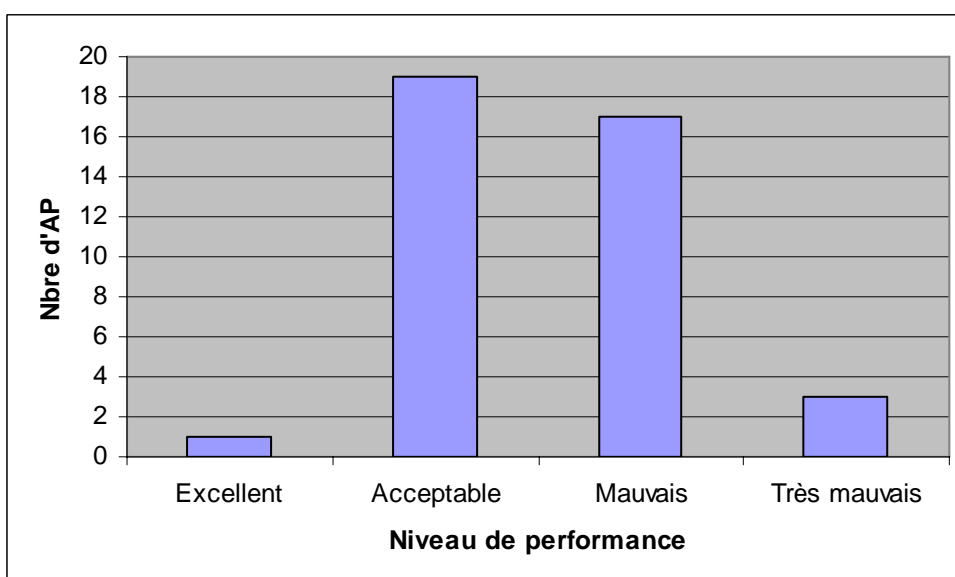
Il existe généralement un programme intégré d'inventaire et de recherche, adapté aux besoins de gestion des aires protégées. Cette activité est développée grâce à l'appui des projets financés par les partenaires 13 aires protégées sont dans classe « excellent » c'est-à-dire des programmes d'inventaires et de recherche sont planifiés et régulièrement mis en œuvre. Pour les 8 aires protégées de la catégorie « acceptable », il s'agit des parcs ayant des programmes de recherche mais dont les résultats restent à valoriser. Pour la majorité (17AP), les activités d'inventaires et de recherche sont sporadiques ; Ces études sont généralement menées par des chercheurs isolés ou des étudiants dans le cadre des stages académiques



## Evaluation des ressources nécessaires au fonctionnement des aires Protégées

### 1 Le personnel

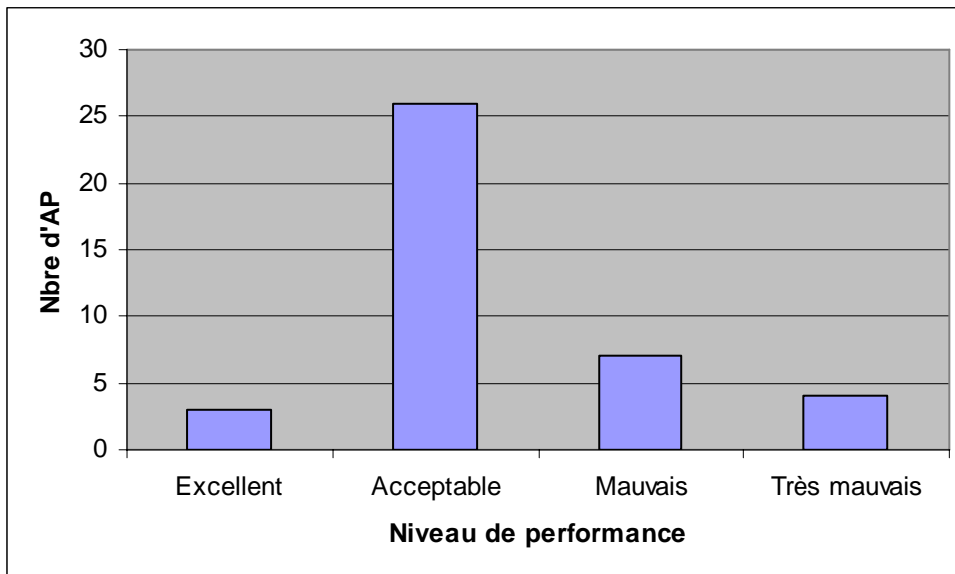
Le nombre d'employés est en dessous du seuil optimal requis pour les activités essentielles de gestion. Cette situation concerne les aires protégées qui sont dans les classes de performance acceptable et mauvais soit 36 aires protégées. Le personnel du PN de Korup répond aux exigences de gestion du parc alors que pour les parcs de Los Altos de Nsork, Corisco e Elobeyes, et Caldéra de Luba, le personnel n'est pas encore recruté. .



### 2 Niveau de compétence du personnel

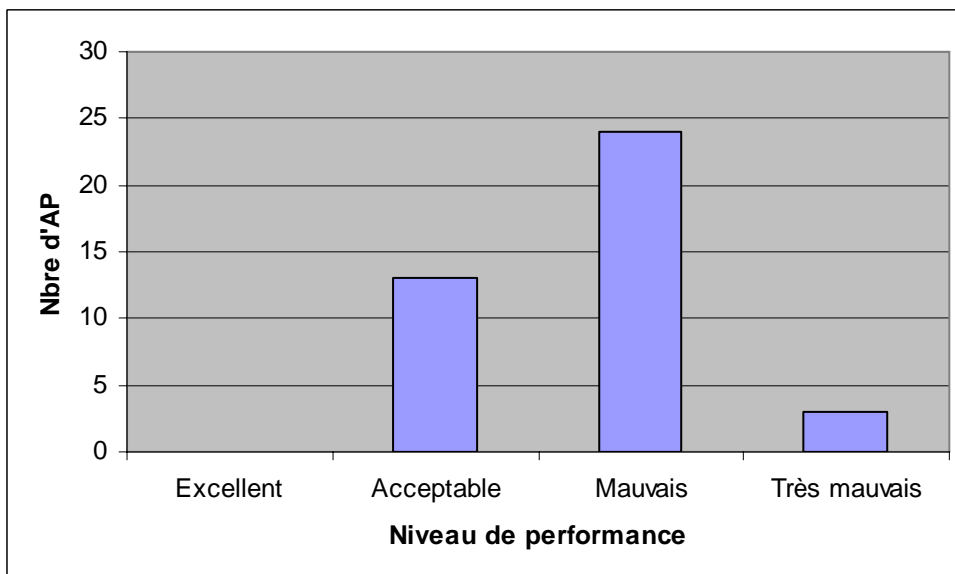
La formation et les compétences du personnel des aires protégées sont adaptées, mais pourraient être améliorées pour atteindre complètement les objectifs de gestion ; c'est le cas de 26 aires protégées. Le recyclage des agents est nécessaire

pour adapter les compétences en fonction des nouvelles techniques de gestion.



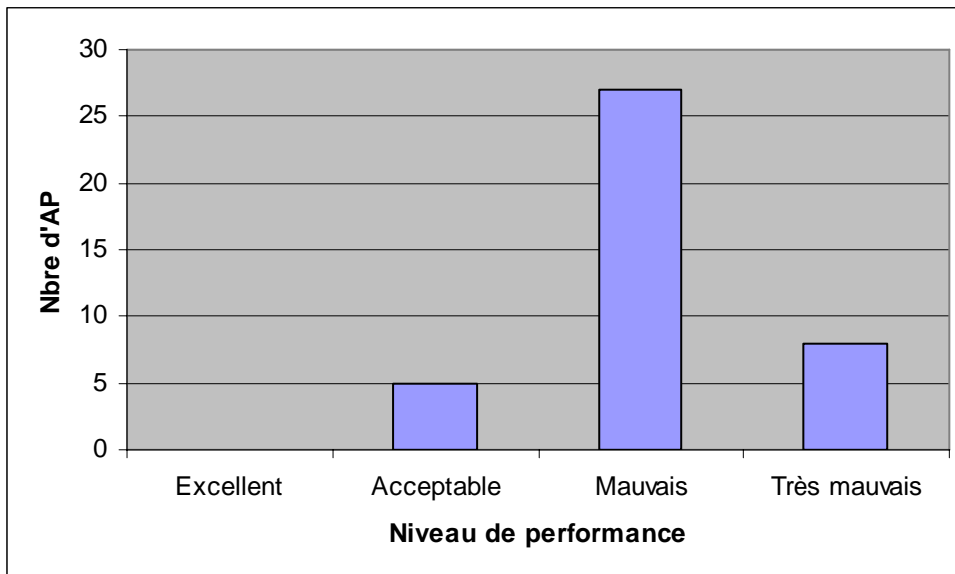
### 3 Le budget

Les budgets disponibles ne couvrent pas les activités de gestion de base et entrave la capacité de gestion des aires protégées. Aucune aire protégée ne dispose d'un budget adéquat. Les aires protégées qui sont à un niveau acceptable sont celles bénéficiant de l'appui d'un partenaire. Les budgets prévus par les Etats sont insuffisant par rapport au besoin de gestion. Les Parcs de Los Altos de Nsork, de Corisco e Elobeyes et de Caldera de Luba ne disposent d'aucun budget.



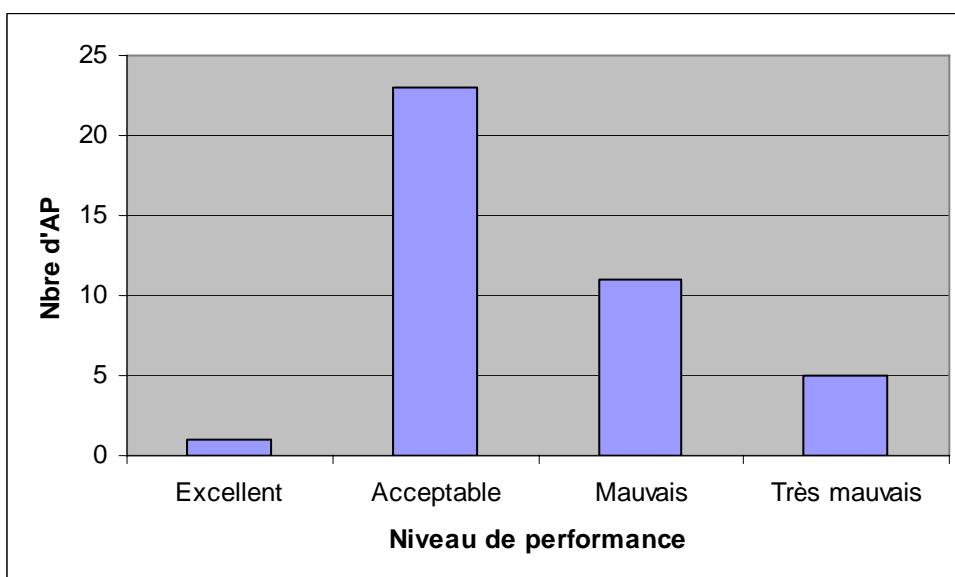
### 4 La sécurisation du budget

Les aires protégées ne peuvent pas fonctionner convenablement sans l'apport de fonds externes. Les budgets ne sont pas sécurisés et sont très restreints



### V5 Les infrastructures et équipements

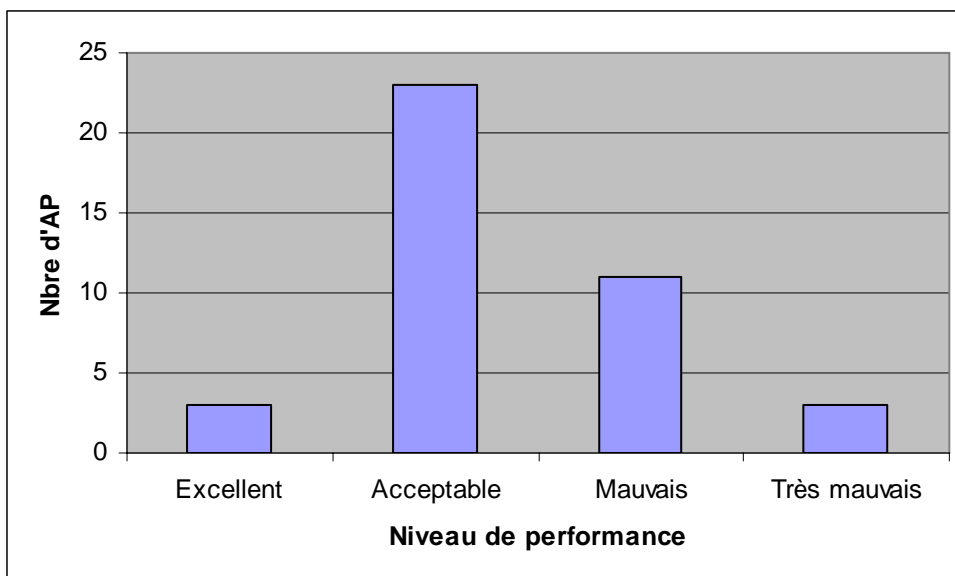
Il y a des infrastructures et les équipements, mais des insuffisances subsistent, c'est le cas de 23 AP. Près du quart des aires protégées ne possède pas les équipements et infrastructures de base.



### Mode de gestion des aires protégées

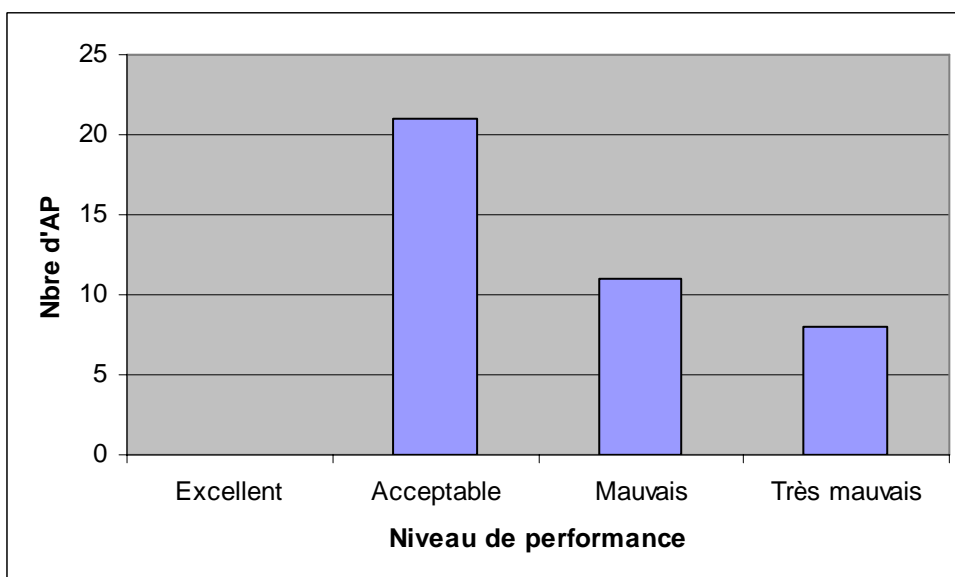
#### 1 Gestion des ressources naturelles

Les exigences pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles ne sont que partiellement considérées.



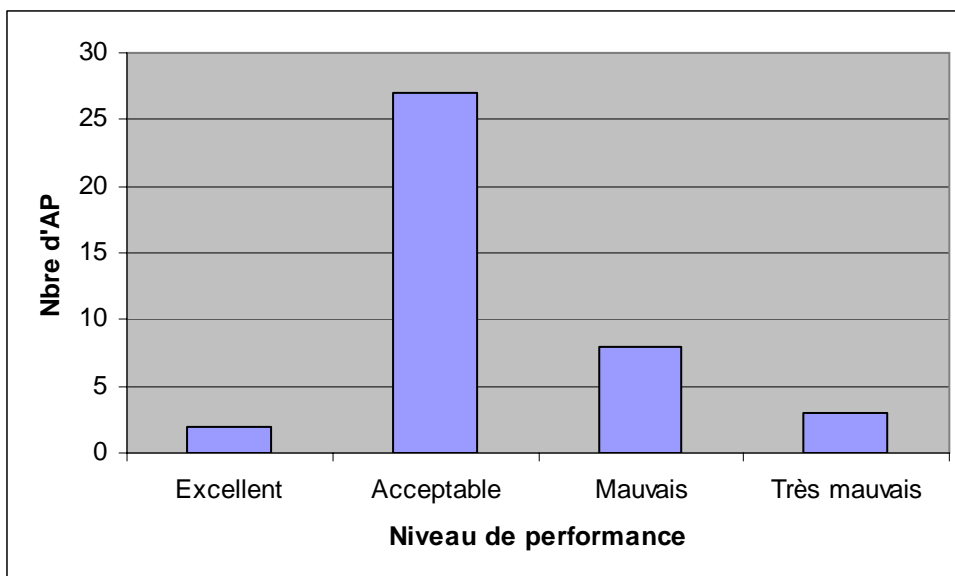
## 2 Gestion du personnel

Le personnel est géré de manière adaptée à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais la gestion pourrait être améliorée.



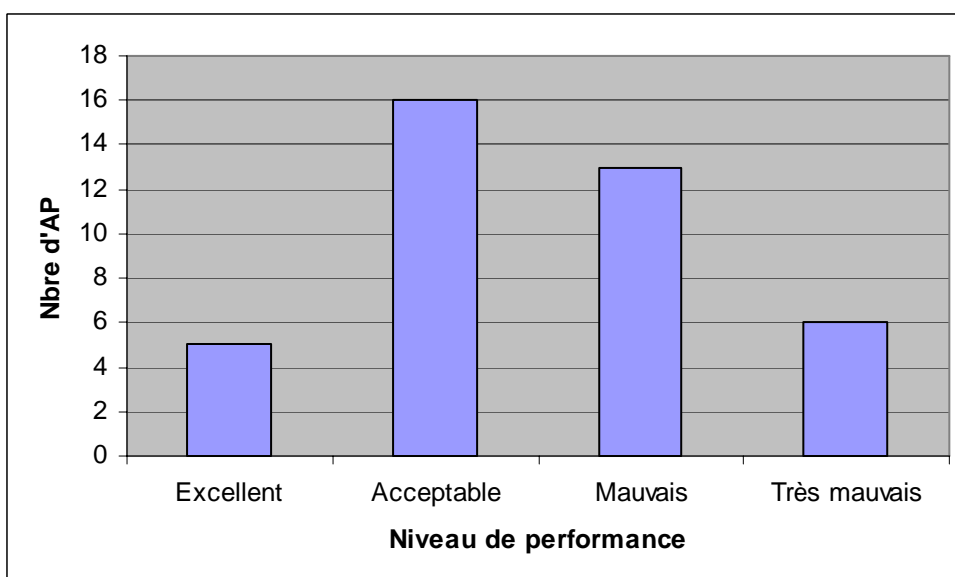
## 3 Gestion du budget

La gestion du budget est adéquate mais pourrait être améliorée. La mobilisation des fonds doit tenir compte de la planification des activités.



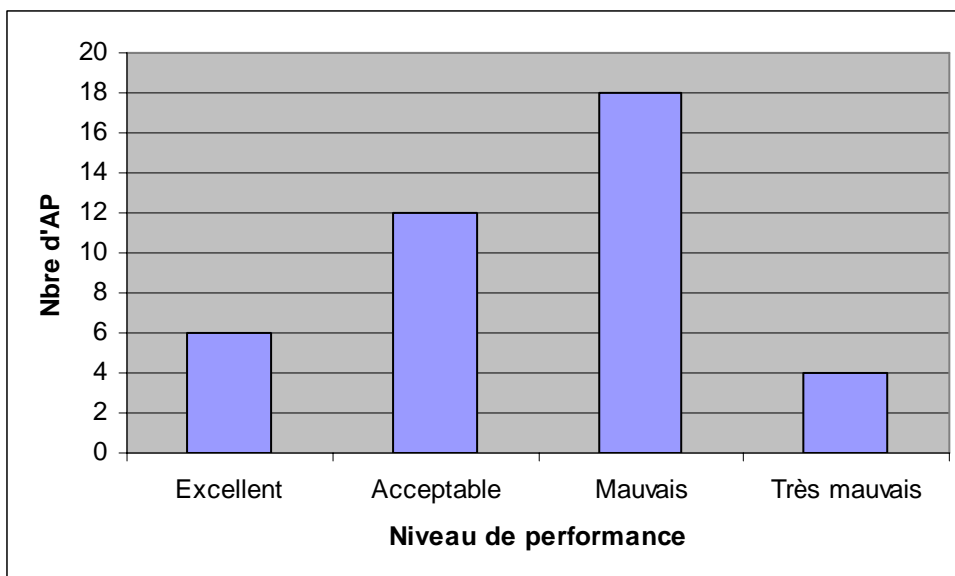
#### 4 Entretien des infrastructures

Les infrastructures et équipements sont entretenus sporadiquement. Il n'existe pas de plan de maintenance. Seul le parc national de Obô Sao Tomé fait exception.



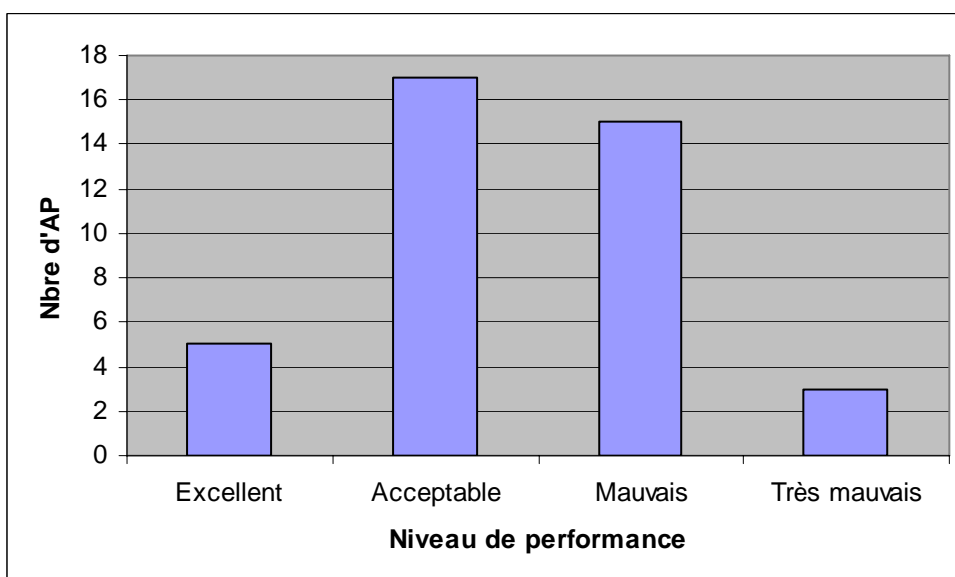
#### 5 Programmes d'éducation et de sensibilisation

Il y a des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation, mais ils ne découlent généralement pas d'une planification globale.



## 6 Implication des acteurs du secteur public et privé

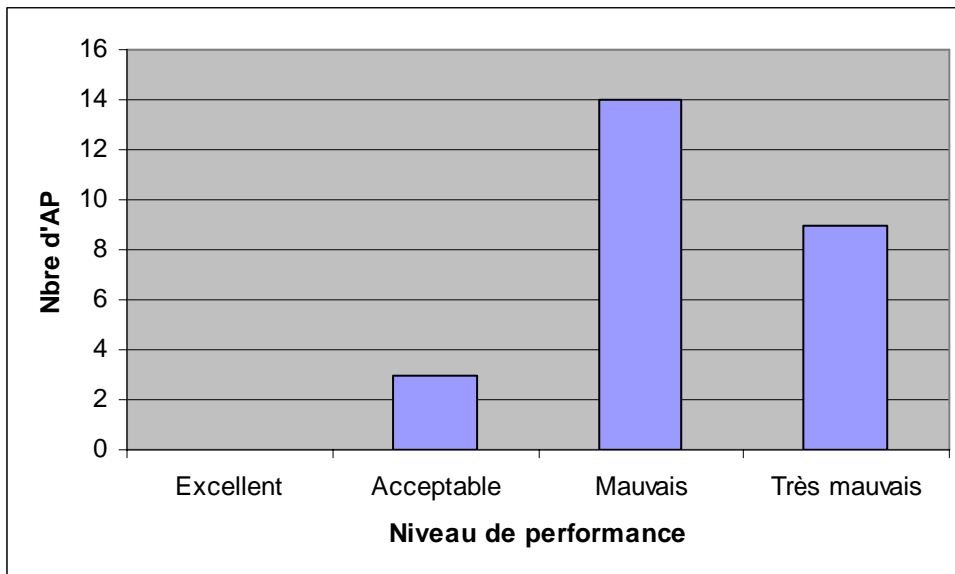
Il y a quelques échanges avec les acteurs publics ou privés de la zone périphérique de l'aire protégée



## 7 Implication des peuples indigènes

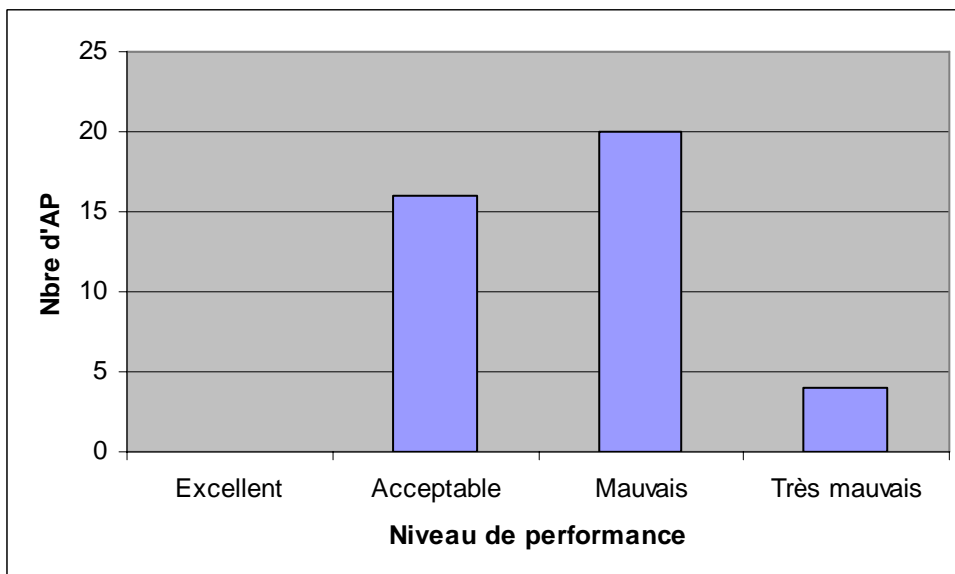
Les peuples autochtones participent aux discussions concernant la gestion, mais ne participent pas à la prise de décision

NB: 14 AP ne sont pas concernés par cette question



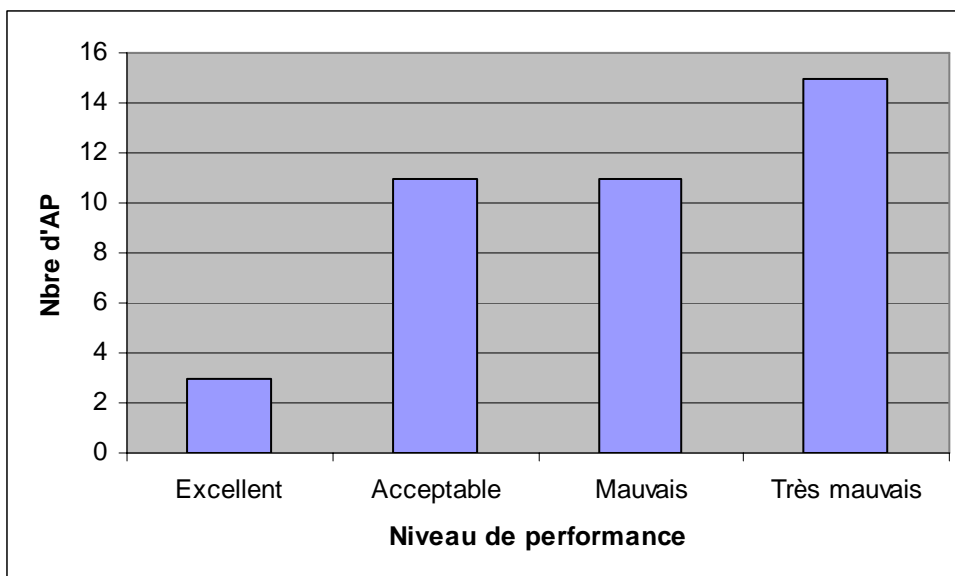
### 8 Implication des communautés locales

Les communautés locales participent aux discussions concernant la gestion, mais ne participent pas à la prise de décision



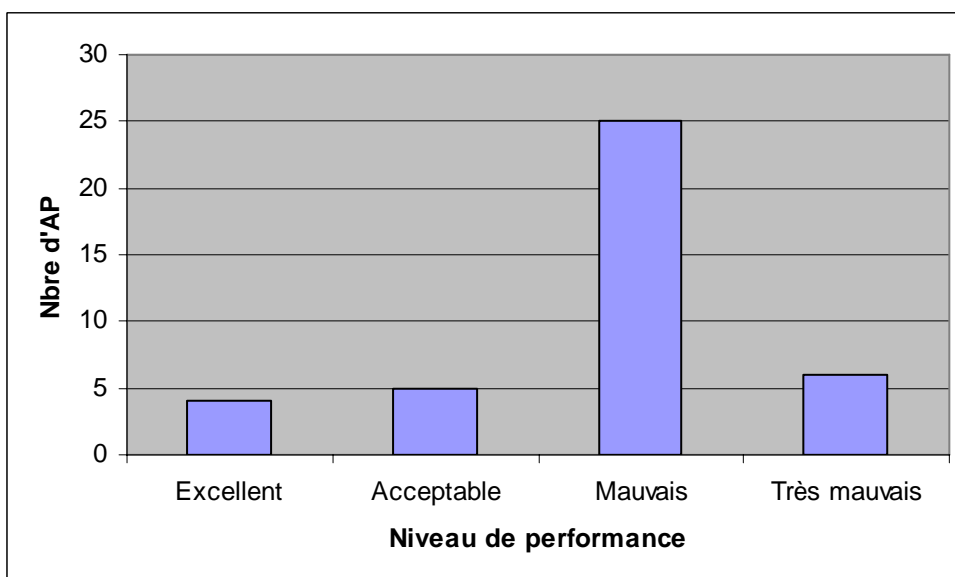
### 9 Implication des opérateurs touristiques

Quelques contacts informels existent entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques conduisant les activités à l'intérieur et en périphérie de l'aire protégée.



## 10 Contrôle et évaluation des aires protégées

Les aires protégées ne disposent pas d'une stratégie globale de suivi-évaluation et de collecte régulière d'informations.

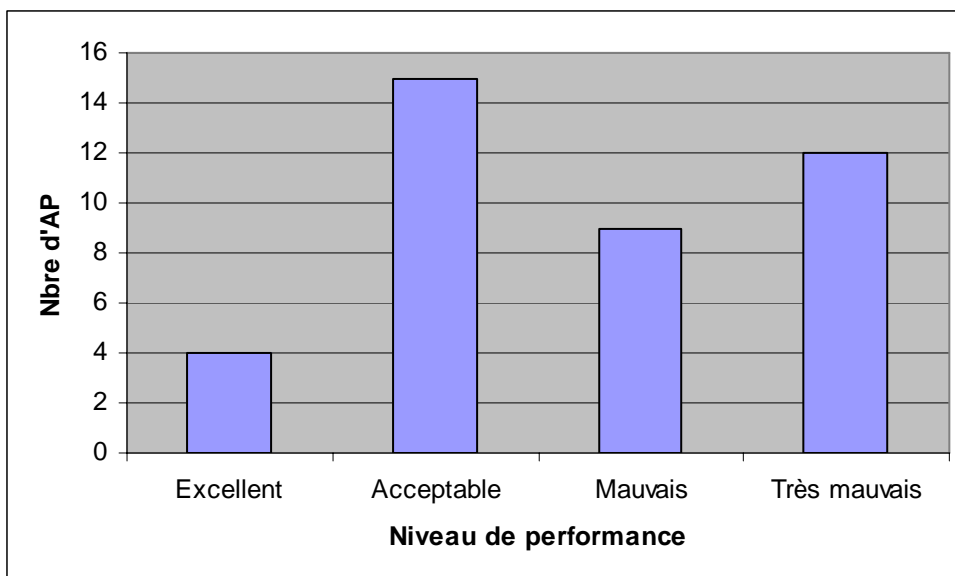


## Produits et services fournis

### 1 Infrastructures d'accueil pour visiteurs

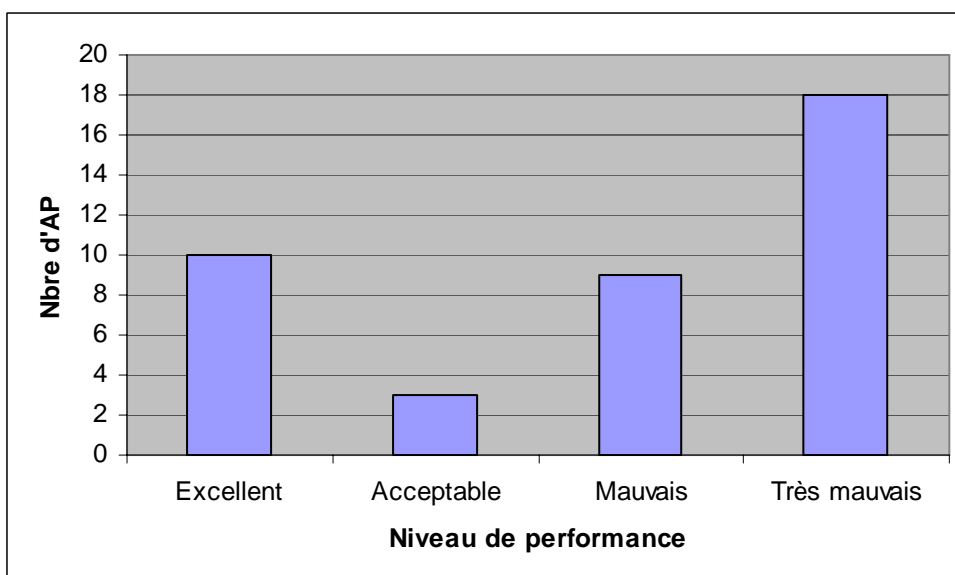
Les infrastructures pour les visiteurs sont inexistantes dans la majorité des cas.

Pongara, Dzanga-Ndoki et Korup sont les parcs ayant des infrastructures adéquates.



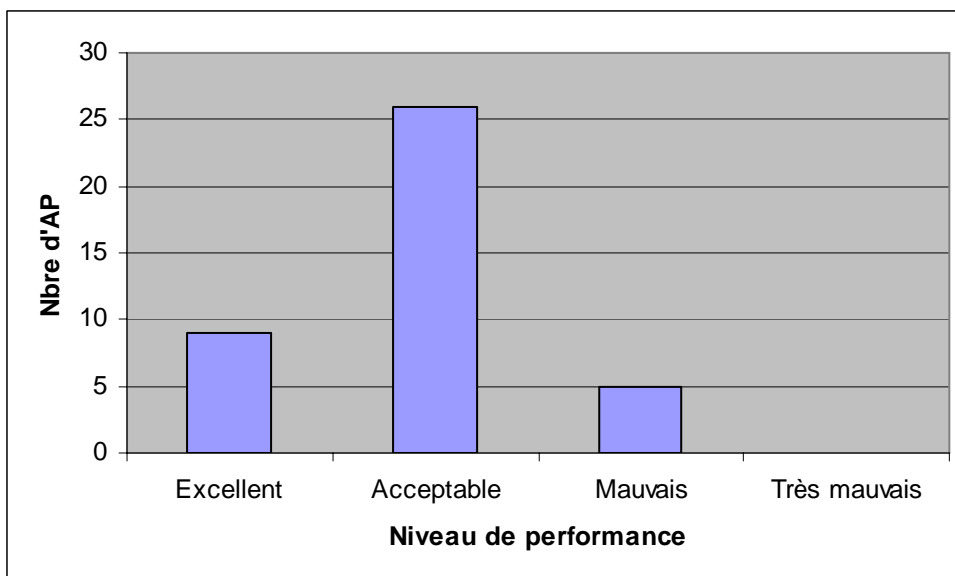
## 2 Contribution des droits et taxes à la gestion des aires protégées

Bien que les droits et taxes soient prévus, ils ne sont généralement pas perçus. Les cas de Dzanga-Ndoki, de Binder Léré, de Monte Alen et de Obô Sao Tomé sont de exemples de bonne gestion de la redistribution des revenus générés par les aires protégées.



## 3 Etat des lieux des valeurs écologiques et culturelles des aires protégées

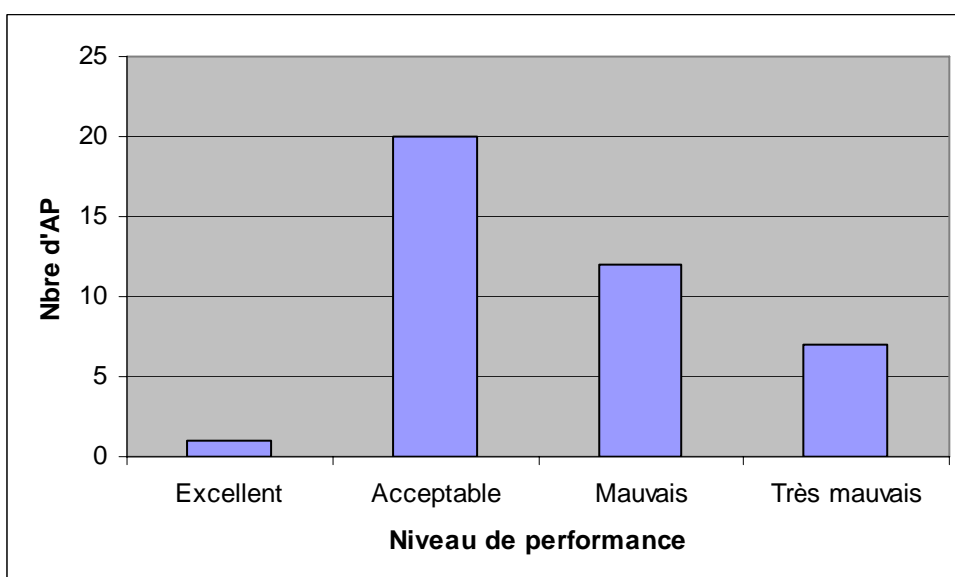
Les valeurs essentielles des aires protégées n'ont pas été sévèrement endommagées. Les zones partiellement dégradées sont à la périphérie des AP.



## Impact des activités de gestion

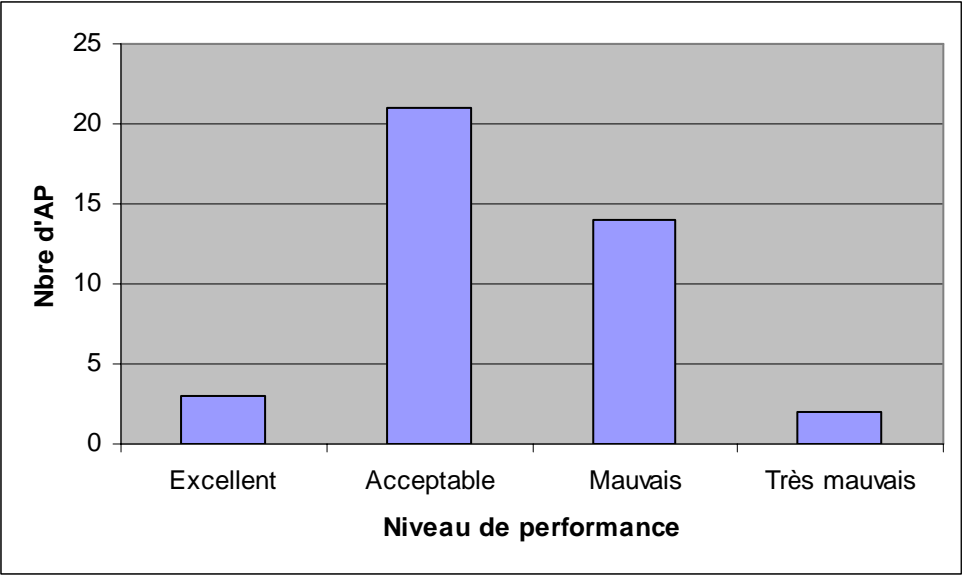
### 1 Contribution à la gestion de l'accès aux aires protégées

Les systèmes de surveillance (patrouilles) permettent un contrôle modérément efficace de l'accès. La régularité des patrouilles dans les secteurs menacés pourrait améliorer le contrôle de l'accès.



### 2 Evaluation des avantages économiques de l'aire protégée pour les communautés

L'existence des aires protégées n'a ni compromis, ni encouragé les économies locales. Les opportunités d'emplois créées permettent d'employer quelques individus.



.

.

**SYNTHESE DE LA SITUATION GLOBALE DES AIRES  
PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE**

Pays	Complexe écologique	Nom AP	Menaces/Contraintes	Opportunités	Forces	Faiblesses
Gabon	Gamba-Mayumba-Conkouati	Parc national de Loango	1-Forage 2-Braconnage 3-Ecogardes pas habilité à interpellier les braconniers	1-Site pilote Rapac 2-Ong locales dynamiques	1-Bonne connaissance des potentialités du Parc	1-Insuffisance du budget de l'Etat 2-Abasence d'un plan de gestion
Gabon	Gamba-Mayumba-Conkouati	Parc National de Mayumba	1-Forage 2-Braconnage 3-Conflit avec la direction générale des pêches	1-Zone d'accouplement des tortues 2-Mobilisation des fonds du GEF 3-Ecosystème intact.	1-Bonne connaissance des potentialités du Parc	1-Insuffisance de ressources humaines 2-Abasence d'un plan de gestion 3-Faible implication des peuples indigènes
Gabon	Gamba-Mayumba-Conkouati	Parc national de Moukalaba-Doudou	1-Mines 2-Pêche illégale 3-Insuffisance du budget de l'Etat	1-Ecosystème intact		1-Abasence d'un plan de gestion 2-Faible implication des peuples indigènes
Congo-Brazzaville	Gamba-Mayumba-Conkouati	Parc National de Conkouati Douli	1-Exploitation forestière 2-Braconnage 3-configuration du parc.			1-Insuffisance de ressources humaines. 2-Faible implication des peuples indigènes 3-Abcense d'un plan de gestion

Pays	Complexe écologique	Nom AP	Menaces/Contraintes	Opportunités	Forces	Faiblesses
Congo-Brazzaville	Lac Télé-Lac Tumba	Réserve Communautaire du Lac Télé	1-Braconnage 2-Feux de brousse			1-Manque d'infrastructures et équipements 2-Pas de plan d'aménagement
Gabon	Lopé-Chaillu-Louesse	Parc National des Monts Birougou	1-Braconnage 2-routes/Pistes 3-Ecogardes pas habilité à interpellier les braconniers	1-Bonne collaboration avec les acteurs du secteur privé	1-Personnel bien formé	1-Faible implication des peuples indigènes
Gabon	Lopé-Chaillu-Louesse	Parc national de la Lopé	1-Plantations/champs 2-braconnage 3-Ecogardes pas habilité à interpellier les braconniers	1-Site pilote Rapac 2-Site du patrimoine mondial de l'UNESCO	1-Bonne connaissance des potentialités du Parc	1-Les activités sont uniquement concentrées au Nord Est 2-Faible implication des peuples indigènes
République Démocratique du Congo	Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega	Parc National de Kahuzi Biega	1-présence des groupes armés. 2-Braconnage			1-Absence d'un plan de gestion 2-Personnel mal payé
République Démocratique du Congo	Salonga-Lukenie-Sankuru	Salonga	1-Chasse 2-Braconnage 3-Conflits fonciers			1-Absence d'un plan de gestion 2-Personnel vieillissant et pas recyclé
Congo-Brazzaville	trinal de la Sangha	Parc national de Nouabalé Ndoki	1-Implantation humaines 2-Exploitation forestière	1-Ecosystème intact 2-Protocoles signés avec les exploitants		1-Pas PTA 2-Faible implication des peuples indigènes

Pays	Complexe écologique	Nom AP	Menaces/Contraintes	Opportunités	Forces	Faiblesses
				forestiers		
Cameroun	trinational de la Sangha	Parc National de Lobéké	1-Exploitation forestière 2-Braconnage	1-Convention signée avec les acteurs du secteur privé.	1-Bonne connaissance des potentialités du Parc	1-Pas de statut pour les Ecogardes
République Centrafricaine	trinational de la Sangha	Réserve spéciale Dzanga Sangha	1-Implantation humaine 2-Braconnage			1-Mauvaise gestion du budget
Gabon	trinational Dja-Odzala-Minkébé (Tridom)	Parc national de Minkébé	1-Braconnage 2-Exploitation forestière 3-Ecogardes pas habilité à interpellier les braconniers			1-Personnel insuffisant 2-Faible implication des peuples indigènes
Congo-Brazzaville	trinational Dja-Odzala-Minkébé (Tridom)	Parc national d'Odzala-Kokoua	1-Maladie pathogène 2-Braconnage	1-Ecosystème intact	1-Bonne connaissance des potentialités du Parc	1-Abasence d'un plan de gestion 2-Faible implication des peuples indigènes
Cameroun	trinational Dja-Odzala-Minkébé (Tridom)	Réserve de biosphère du Dja	1-Exploitation forestière 2-Braconnage	1-Site pilote Rapac 2-Site du patrimoine mondial de l'UNESCO 3-Limité au ¾ par le fleuve Dja	1-Bonne connaissance des potentialités de la réserve	1-Faible contribution des droits et taxes dans la gestion de l'AP 2-Ecogardes mal payés
Cameroun	trinational Dja-Odzala-Minkébé (Tridom)	Parc National de Boumba Bek	1-Exploitation forestière 2-Braconnage	1-Appartenance à la TRIDOM	1-Bonne connaissance des potentialités du Parc	1-Insuffisance du budget de l'Etat

<b>Pays</b>	<b>Complexe écologique</b>	<b>Nom AP</b>	<b>Menaces/Contraintes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
République Démocratique du Congo	Virunga	Virunga	1-Implantation humaine 2-Braconnage 3-Conflits armés	1-Site du Patrimoine mondial depuis 1979 2-Site RAMSAR		1-Insuffisance du budget de l'Etat
République Centrafricaine	hors paysage	Parc National de Dzanga-Ndoki	1-Implantation humaine 2-Braconnage		1-Bonne planification des activités	1-Absence d'un plan de gestion
Gabon	hors paysage	Parc National Akanda	1-Implantation humaine	Cadre (Presqu'île) favorable à la gestion durable des ressources	1-Bonne planification des activités	1-Absence d'un plan de gestion
Guinée Equatoriale	hors paysage	Parc Nationale Monte Alén	1-Chasse 2-Braconnage	1-site pilote 2-Absence de populations à l'intérieur		1-Faible implication des populations locales
Guinée Equatoriale	hors paysage	Réserve Naturelle de Rio Campo	1-Braconnage			1-Absence d'un plan de gestion
Gabon	hors paysage	Parc National de Pongara	1-Implantation humaine 2-Braconnage			1-Absence d'un plan de gestion

Pays	Complexe écologique	Nom AP	Menaces/Contraintes	Opportunités	Forces	Faiblesses
Guinée Equatoriale	hors paysage	Réserve Naturelle de Rio Muni	1-Pêche illégale	1- Site pilote Rapac		1-Faible niveau de connaissance des potentialités de l'aire protégées
Guinée Equatoriale	hors paysage	Réserve Naturelle de Corisco et Eloboyes	1-Braconnage 2-Pas de budget			1-Absence de plan de gestion 2-Pas de personnels
Guinée Equatoriale	hors paysage	Parc National de los Altos de Nsork	1-Braconnage 2-Chasse 3-Pas de budget	Site pilote Rapac		Aucune structure de gestion
Guinée Equatoriale	hors paysage	RS de la Caldera de Luba	1-braconnage 2-Implantation humaine 3-Pas de budget	Site pilote Rapac		1-Personnel nouveau ayant besoin de formation 2-Faible niveau de connaissance des potentialités de l'aire protégées
Sao Tomé et Principe	hors paysage	Parc National Obô de São Tomé	1-Coupe de bois 2-Collecte des PFNL	Site pilote Rapac	1-Bonne planification des activités	1-Absence d'un plan de gestion
Sao Tomé et Principe	hors paysage	Parque Naturelle Obô de Principe	1-Coupe de bois 2-Collecte des PFNL		1-Bonne planification des	1-Absence d'un plan de gestion

Pays	Complexe écologique	Nom AP	Menaces/Contraintes	Opportunités	Forces	Faiblesses
					activités	
Tchad	hors paysage	Parc National de zakouma	1-Collecte des PFNL 2-Braconnage			1-Absence d'un plan de gestion
République Démocratique du Congo	hors paysage	Parc National de Garamba	1-Conflicts armés 2-Braconnage 3-Exploitation minière			1-Absence d'un plan de gestion 2-Mauvaise gestion du personnel
République Centrafricaine	hors paysage	Parc national Manovo-Gounda-Saint-Floris ZCV Nord ECOFAC	1-Pâturage 2-braconnage 3-Insécurité	1-Bonne collaboration avec les opérateurs touristiques	1-Personnel bien formé	1-Infrastructures et équipements délabrés 2-Personnel insuffisant
République Centrafricaine	hors paysage	Parc national de Mbaéré Bodingué	1-Bracoonage 2-Collecte des PFNL			1-Faible implication des communautés locales
République Démocratique du Congo	hors paysage	Réserve de biosphère de Luki	1-Plantations/champs 2-Coupe de bois			1-Absence d'un plan de gestion

Pays	Complexe écologique	Nom AP	Menaces/Contraintes	Opportunités	Forces	Faiblesses
Cameroun	hors paysage	Parc National de la Bénoué	1-Configuration du Parc 2-Pâturage 3-Braconnage		1-Bonne connaissance des potentialités du Parc 2-Dispose d'un plan d'aménagement	
Tchad	hors paysage	Réserve de Faune de Binder Léré	1-Implantation humaine 2-Braconnage 3-Coupe de bois			1-Système de suivi des potentialités inadéquat
Cameroun	hors paysage	Parc National du Mbam et Djerem	1-Braconnage 2-Régime pastorale	1-Zone de transition Forêt/savane	1-Bonne connaissance des potentialités du Parc	1-Personnel pas bien formé 2-Absence d'un plan de gestion
Cameroun	hors paysage	Korup National Park	1-Configuration du Parc 2-Braconnage 3-Collecte des PFNL 4-Budget de l'Etat insuffisant	1-Site pilote Rapac	1-Personnel bien formé 2-Bonne connaissance des potentialités du Parc	1-
Cameroun	hors paysage	Réserve de Faune Douala-Edea	1-Implantation humaine 2-Braconnage			Ressources logistiques et financières inexistantes
Cameroun	hors paysage	Parc National du Mpem et Djim	Implantation humaine 2-Absence de moyens logistiques et humains	1-Zone de transition Forêt/Savane		1-Pas d'objectifs de gestion 2-Pas de plan

<b>Pays</b>	<b>Complexe écologique</b>	<b>Nom AP</b>	<b>Menaces/Contraintes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
						d'aménagement
Cameroun	hors paysage	Parc National de Campo-Ma'an	1-Braconnage 2-Lignes électriques	1-Site pilote Rapac 2-Financement sécurisé (COTCO)	1-Bonne planification des activités	1-Pas de statut pour les Ecogardes